



UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI (UAC)
FACULTE DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES (FLASH)
ECOLE DOCTORALE PLURIDISCIPLINAIRE « Espace, Culture et Développement »
SPECIALITE: SOCIOLOGIE DU DEVELOPPEMENT (S-D)
FILIERE: SOCIOLOGIE-ANTHROPOLOGIE (S-A)

Mémoire pour l'obtention du Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA)

Sujet :

**LA FORMATION DE L'ELEVE GENDARME DANS LA
PROBLEMATIQUE SECURITE-DEVELOPPEMENT AU
BENIN**

Réalisé par :

SOKOU Donatien

Sous la direction de:

Prof Albert TINGBE AZALOU

Maître de Conférences des Universités/CAMES

Année académique 2013-2014

Sommaire

Dédicace.....	3
Remerciement	4
Liste des sigles abréviations	5
Liste des figures et graphiques.....	7
Résumé.....	8
Abstract.....	9
Introduction	10
<u>Première partie</u> : Considérations théorique et méthodologique.....	13
Chapitre I : Cadre théorique du travail	14
Chapitre II : Cadre méthodologique	48
<u>Deuxième partie</u> : Présentation et analyse des résultats	61
Chapitre III : Question sécuritaire et la mise en action de la gendarmerie Béninoise.....	62
Chapitre IV : Contributions de la gendarmerie au développement socio- économique du Bénin.....	81
Conclusion :	101

DEDICACE

A mes feus géniteurs SOKOU TONAMON Bienvenue et
GANDEBAGNI Assinonsodé

A toute la collectivité SOKOU.

REMERCIEMENTS

Au terme de ce travail, nous adressons nos vifs remerciements :

- Au Professeur **Albert TINGBE AZALOU**, pour avoir accepté de diriger ce travail malgré ses multiples occupations. Tout l'honneur lui revient pour nous avoir encouragé et soutenu durant toute notre recherche.
- A tous les enseignements de l'Ecole doctorale pluridisciplinaire de la FLASH qui n'ont ménagé aucun effort pour nous donner une belle et exaltante formation.
- A tous mes frères et sœurs soutien indéfectible pendant les moments les plus difficiles.
- Au **Group-MBT** et son Président directeur général pour tous les efforts consentis pour que ce travail aille au bout.
- Au ministre de la défense nationale
- Au haut commandement militaire qui nous a autorisé à effectuer ce travail de recherche.
- Au colonel **Awal B. NAGNIMI**, Directeur général de la gendarmerie nationale et au colonel **Placide AYAMOU**, son adjoint pour leur soutien sans faille.
- Au commandement de l'Ecole nationale de la gendarmerie et à tout le personnel d'encadrement pour leurs différentes aides.
- A tous mes amis et proches dont les noms ne figurent pas ici, mais qui se reconnaîtront à travers ce travail.

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ASPJ: Agent Supérieur de la Police Judiciaire.

BEPC: Brevet d'Etudes du Premier Cycle.

BFCR: Bureau Fichier Central et Renseignement.

BUBEDRA: Bureau Béninois de Droit d'Auteurs.

CAP: Certificat d'Aptitude Professionnelle.

CEP: Certificat d'Etudes Primaire.

CNCB: Conseil National des Chargeurs du Bénin.

CNSR: Centre National de Sécurité Routière.

CPPJ: Centre de Perfectionnement de la Police Judiciaire.

DIH: Droit International Humanitaire.

DIP: Droit International Pénal.

DGGN: Direction Générale de la Gendarmerie Nationale.

DL : Direction Logistique

DOE: Direction de l'Organisation et de l'Emploi.

DP /DGGN: Direction du Personnel de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale.

DPG: Droit Pénal Général.

DPI: Droit Pénal International.

DPS: Droit Pénal Spécial.

E/G: Elève-Gendarme.

EPMS : Entraînement Physique Militaire et Sportif.

FCB: Formation Commune de Base.

FLASH: Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines.

GIGN: Groupe d'Intervention de la Gendarmerie Nationale.

GSM: Global System Mobil.

HDR: Hommes de Rang.

IF: Institut Français.

INFRE: Institut National de Formation et de la Recherche en Education.

IST: Instruction Sur le Tir.

MDN: Ministère de la Défense Nationale.

MISPC: Ministère de l'Intérieur de la Sécurité Public et des Cultes.

Off: Officier

PCR: Police de Circulation Routière.

PGES: Principes Généraux d'Exécution des Services.

PPO: Pédagogie Par Objectif.

PPP: Procédure Pénale Pratique.

PPT: Procédure Pénale Théorique.

RGPH: Recensement Général de la Population et de l'Habitation.

S/Off: Sous-Officier.

TTA: Traité Toutes Armes.

UNESCO: Organisation des Nations-Unies pour l'Education, la Science et la Culture.

UNICEF: Fonds des Nations-Unies pour l'Enfance.

URCAR: Union Régionale des Coopérative d'Aménagement Rural.

LISTE DES PHOTOS

Photo N°1: Personnel féminin de la gendarmerie.

Photo N°2: Véhicules de patrouilles et de transport.

Photo N°3: Barque motorisée pour les brigades lacustres.

Photo N°4: Escadron mobile et GIGN.

Photo N°5: Engins susceptibles d'être mis à la disposition des populations.

Photo N°6: Prestation au profit du ministère de l'agriculture.

LISTE DES FIGURES

Figure N°1: Ecole nationale de la gendarmerie.

Figure N°2: Carte opérationnelle de la gendarmerie

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique N°1: Courbe des atteintes aux biens ces dix dernières années.

Graphique N°2: Courbe des atteintes aux personnes ces dix dernières années.

Graphique N°3: Courbe des d'accident de circulation connus par la Gendarmerie ces dix dernières années.

Graphique N°4: Courbe des enfants déscolarisés en conflit avec la loi.

Graphique N°5: Courbe des atteintes aux biens ces dix dernières années.

Graphique N°6: Diagramme de répartition des missions.

Graphique N°7: Courbe des braquages ces dix dernières années.

Graphique N°8: Répartition des personnels de la gendarmerie par catégories.

Graphique N°9: Courbe des Procès-Verbaux par la gendarmerie ces dix dernières années.

Graphique N°10: Histogramme de répartition des formations par catégories.

Résumé

Partout dans le monde et surtout dans les grandes villes, les questions de sécurité se posent avec acuité et nécessitent des solutions hardies au regard de leurs implications dans le processus du développement socio-économique. Dans la recherche d'alternatives crédibles à la résorption des problèmes sécuritaires, l'Etat a défini la gendarmerie comme un des principaux acteurs de la sécurité pour accompagner son développement. A cet effet, la gendarmerie a pour mission la sécurité des biens, personnes, capitaux et services.

Mais l'exécution de cette mission est sujette à d'énormes difficultés dues aux nouveaux défis sécuritaires, la rendant ainsi par moments, inefficace. Pour cerner les variables explicatives de l'inefficacité de la gendarmerie à répondre efficacement par moments à ces défis sécuritaires, il a été emprunté une approche méthodologique basée sur une technique d'échantillonnage de type raisonné. L'entretien, l'observation et l'analyse documentaire ont constitué les techniques d'enquête utilisées. Au total, cent quatre vingt trois (183) acteurs ont été approchés.

Au terme de ce travail, il s'en suit d'une part que, la formation initiale des gendarmes béninois n'est de nature à faire d'eux des acteurs au service de la sécurité ; et ceci est dû au caractère désuet et inadapté du contenu des curricula de formation. D'autre part, l'organisation interne de la gendarmerie est à revoir. A cet effet, il s'impose alors une réorientation de la formation et une réorganisation interne de la gendarmerie. Le présent travail est une contribution à l'amélioration des conditions sécuritaires, gage de tout développement.

Mots clés : formation, gendarme, sécurité, développement

Abstract

Everywhere in the world and especially in the big cities, the questions of security are serious and involve bold solutions as far as their implements are concerned. To resorb security problem, gendarmerie is one of the main credible (truly) security actors to support the development of the state. Thus, the mission of Gendarmerie is to protect goods, persons, capitals and services.

But this mission is confronted to numerous difficulties caused by new security challenges sometimes make it powerless. To explain the ineffectivity of gendarmerie in front of security challenge, an approach of methodology on the sample technic is necessary. The investigation technics used are the interview and documentary analysis. One hundred and eighty three (183) actors at whole have been approached.

At the end of this work, it results that initial training of Beninese gendarmes must be reviewed at bottom as well as the reorganization of Gendarmerie. The present work is a contribution to improve security conditions: the pledge of development.

Key words: training, gendarme, development, security.

Introduction

Aujourd'hui, quelle que soit la société à laquelle on se réfère, « *la sécurité est une condition nécessaire du développement. Non seulement les conflits détruisent les infrastructures, y compris les infrastructures sociales, mais ils encouragent également la criminalité, dissuadent les investissements et rendent impossible toute activité économique normale.* » (GOERENS, 2007). Par conséquent, « *le développement et la sécurité sont inextricablement liés* » (AUGE, 2006). Et c'est pourquoi la sécurité est devenue une préoccupation majeure pour toute nation qui se veut prospère. Ainsi, dans tous les pays au monde, «... *le crucial secteur de la sécurité ...* » (DIEU, 1994) est confié à des corps spécialisés qui reçoivent des formations spécifiques.

Le Bénin à l'instar d'autres pays, a confié la sécurité en partie à la gendarmerie nationale. « *Force instituée pour assurer dans l'intérieur de la République, le maintien de l'ordre et l'exécution des lois* ». (DIENG, 2010). La gendarmerie nationale du Bénin est aujourd'hui la force de police la plus proche des populations à travers ses cent vingt neuf unités sans compter celles en cours de création (DGGN, 2013). Elle assure la sécurité des biens, personnes, capitaux et services sur toute l'étendue du territoire national et ce à travers ses missions traditionnelles : la police judiciaire, la police administrative et la défense opérationnelle du territoire.

La « *police judiciaire est chargée, sous la direction effective du Procureur de la République ... de constater les infractions à la loi pénale, d'en*

rassembler les preuves et d'en rechercher les auteurs tant qu'une information n'est pas ouverte. Lorsqu'une information est ouverte, elle exécute les délégations des juridictions d'instructions et défère à leur réquisition. » (Article 14 de la loi n°2012-15 du 18 Mars 2013 portant code de procédure pénale en République du Bénin).

Quant à la mission de police administrative, elle consiste à prévenir les atteintes à l'ordre public. La police administrative a pour objet le maintien de l'ordre public. Elle tend à prévenir les délits. Donc, elle est préventive. En ce qui concerne la défense opérationnelle du territoire, elle est une mission par laquelle la gendarmerie participe à la défense de l'intégrité du territoire.

C'est à travers ces trois missions que la gendarmerie assure la quiétude des populations par ses éléments formés à l'Ecole nationale de la gendarmerie (ENG) sur la base des programmes datés de sa création en 1961. Mais ces dernières années, cette relative quiétude se trouve progressivement mise à mal par de nouveaux défis sécuritaires à savoir, les crimes transfrontaliers (attaque de banques de Dantokpa, par exemple, par des individus venant par voie lagunaire), la piraterie maritime, la cybercriminalité, les braquages (avec le phénomène de coupeurs de route) etc.

Face à ces nouveaux défis sur le terrain, les gendarmes n'arrivent toujours pas à réagir ou manquent d'anticipation parce que dans la plupart des cas, ils n'ont pas été formés pour. Donc, il se pose un problème d'inadéquation entre la formation du gendarme béninois et sa fonction sur le terrain au point de remettre en cause son rôle d'acteur de développement. Vu ce constat, la formation initiale des gendarmes béninois permet-elle d'avoir réellement une gendarmerie proactive au service du développement ? Cette question a fait naître une

réflexion sur le sujet : « **La formation de l'élève gendarme dans la problématique sécurité-développement au Bénin** ».

Le présent travail est en deux parties. La première partie intitulée : "considérations théoriques et méthodologiques" est composée de deux chapitres intitulés respectivement cadre théorique du travail et cadre méthodologique. Quant à la deuxième partie, elle est aussi composée de deux chapitres respectivement intitulés : "la question sécuritaire et la mise en action de la gendarmerie béninoise" et puis "contribution de la gendarmerie au développement socio économique du Bénin". C'est à travers ces deux derniers chapitres que sont faites la présentation et l'analyse des résultats.

PREMIERE PARTIE :
CONSIDERATIONS THEORIQUE ET
METHODOLOGIQUE

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE DU TRAVAIL

I- Problématique de la recherche

1-1- Problème

De nos jours, aucun « *processus de démocratisation ne peut être efficace et durable s'il ne prend pas en considération le crucial secteur de la sécurité* » (DIEU, 1994). Dès lors, la sécurité est indispensable pour le développement cohérent, harmonieux et global de toute nation et son « *absence hypothèque le développement* » (DIALLO, 2007). Ainsi, quelle que soit la société à laquelle on se réfère, « *la sécurité est une condition nécessaire du développement. Non seulement les conflits détruisent les infrastructures, y compris les infrastructures sociales, mais ils encouragent également la criminalité, dissuadent les investissements et rendent impossible toute activité économique normale* » (GOERENS, 2007). Par ailleurs, étant donné que « *le développement et la sécurité sont inextricablement liés* » (AUGE, 2006), on ne peut « *construire un monde moins dangereux et plus sûr, plus démocratique, plus prospère...qu'en renforçant la sécurité nationale* » (CHATAIGNER, 2002). En effet, les six piliers du développement à savoir l'économie, le social, la politique, l'environnement, la culture et la technologie ont besoin tous à la fois de la sécurité pour un développement harmonieux et global. Et c'est pour cela que la sécurité est devenue une préoccupation majeure pour toute la communauté internationale et ce, surtout à partir des attentats du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis. Cela se justifie à plus d'un titre à partir du moment où « *au même titre que les objectifs du millénaire pour le développement ou que les interventions conduites au nom du développement durable, la sécurité constitue désormais un des axes structurant de l'engagement des bailleurs de fonds* »

(CHATAIGNER, 2002). Pour que cette sécurité soit efficace, elle est confiée dans toutes les sociétés organisées à des corps spécialisés dont la Gendarmerie.

S'inscrivant dans cette dynamique, la République du Bénin a confié une part importante de sa sécurité à la gendarmerie nationale. Ainsi, le décret N° 2012-429 du 06 Novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'intérieur, de la sécurité publique et des cultes fait de la gendarmerie l'un des acteurs principaux de la sécurité au Bénin. De même, le décret N°392/PR//DN du 26 Décembre 1968 portant statut particulier des personnels militaires de la gendarmerie nationale a défini clairement les missions de sécurité de la gendarmerie au Bénin.

La gendarmerie nationale du Bénin demeure la force de police la plus proche des populations à travers ses unités installées sur toute l'étendue du territoire national. Bien qu'elle soit une partie intégrante des forces armées béninoises, la gendarmerie assure la libre circulation des biens et personnes, leur protection ainsi que celle des capitaux et services ; gage de stabilité et d'attraction d'investisseurs, toute chose nécessaire pour le développement de toute cité. « *La Police Judiciaire, la Police Administrative et la Défense Opérationnelle du Territoire* » (Décret N°392/PR/DN du 26 Décembre 1968 portant statut particulier des personnels militaires de la gendarmerie Nationale du Bénin) constituent ses missions traditionnelles. Ses missions se déclinent en « *missions civiles et militaires...et son action s'exerce sur l'ensemble du territoire national ainsi qu'au sein des armées, au profit de tous les départements ministériels et plus spécialement ceux des forces armées (défense), de l'intérieur et de la justice* » (DIENG, 2010). Mais la gendarmerie ne peut exécuter efficacement ses missions sans des ressources humaines de qualité.

Pour mener à bien ses missions, elle a besoin des hommes professionnels, disciplinés, dévoués, patriotes et animés d'un esprit de probité. Outre ces qualités, les aptitudes intellectuelles, physiques et pédagogiques sont nécessaires pour le profil du gendarme recherché au Bénin (programme d'instruction des E/G à l'ENG de Porto-Novo). Mais comme « *la réorganisation et la formation... ont fait de l'armée et de la police des forces hautement professionnelles qui consacrent leurs efforts à combattre la criminalité et les autres formes d'insécurité* » (HARSCH, 2009), la gendarmerie, pour avoir ce profil recherché, donne aux gendarmes à l'Ecole nationale de gendarmerie de Porto-Novo une formation initiale de base. En effet, la gendarmerie nationale du Bénin a compris que « *... les équipements sont assurément indispensables, mais ils n'apporteront guère d'amélioration s'ils ne sont pas assortis d'une doctrine d'emploi et d'une préparation* » (BELLEAU, 2002).

La formation de l'élève gendarme au Bénin prend en compte quatre domaines : enseignement militaire, enseignement général, entraînement physique militaire et sportif. Elle a pour but de sortir à la fin, un gendarme capable d'être à la fois, un auxiliaire de justice, un agent de sécurité, un instructeur-éducateur et un soldat. En d'autres termes, cette formation initiale se donne pour but d'avoir des gendarmes acteurs du développement socio-économique du Bénin dans un climat de démocratie apaisée. Car, « *lorsqu'elles sont mal formées,...les forces de sécurité contribuent à l'insécurité en se rendant coupables de graves violations des droits de l'homme* » (Ban KI-MOON, 2009).

Paradoxalement, ce but n'est pas souvent atteint. Car, les contenus, le cadre de la formation, le caractère obsolète des matériels didactiques sont en déphasage avec les normes actuelles en matière de formation. Et c'est cela qui

justifie en grande partie, le fait que l'élève gendarme sorti de l'école, ne répond plus au profil d'acteur de développement voulu dès le départ. Alors, de plus en plus, la criminalité s'accroît de façon exponentielle et entraîne d'une part une « *insécurité généralisée marquée par des actes de banditisme et de violence gratuite (braquage de véhicules, vols à mains armées, tortures physiques et morales infligées à de paisibles populations et particulièrement aux femmes, etc.)* » et d'autre part des « *manifestations de justice spontanée (vindicte populaire)* » (ALAFIA BENIN, 2025). Cet état de fait ne cesse de défier quotidiennement le système sécuritaire béninois et par surcroît, la vocation de formateurs d'acteurs de développement assignée à la gendarmerie nationale. A titre illustratif, il a été constaté par la gendarmerie nationale, mille vingt et neuf (1029) atteintes aux personnes en 2009 contre mille quatre cent quarante et quatre en 2010, soit un taux d'accroissement **d'infraction de 40,33%**. La même institution a constaté par ailleurs, mille huit cent trente et quatre (1834) atteintes aux biens en 2009 contre deux mille six cent cinquante et sept en 2010, soit un taux d'accroissement de **44,87%** (Bureau fichier central et renseignements, 2011).

Au regard de toutes ces considérations, la formation initiale donnée actuellement aux gendarmes à l'Ecole nationale de gendarmerie de Porto-Novo permet-elle d'avoir réellement une gendarmerie d'actions et proactive au service du développement socio économique du Bénin ?

Cette préoccupation fondamentale permet d'élaborer quelques hypothèses de travail.

1-2- Hypothèses de travail

- L'insécurité devient grandissante au Bénin ;
 - Le caractère désuet et inadapté des cadres de formation justifie l'inaptitude de la gendarmerie face aux défis de la sécurité au Bénin ;
 - Le déficit d'anticipation limite les capacités d'une gendarmerie d'action et proactive au service du développement socio- économique du Bénin.
- Afin de mieux vérifier ces hypothèses, quelques objectifs ont été identifiés.

1-3- Objectifs

Afin d'élucider la problématique de la recherche, un objectif général et trois objectifs spécifiques ont été identifiés :

1-3-1-Objectif général

Analyser le profil de Gendarme recherché pour le développement du Bénin dans un climat de sécurité et de paix.

1-3-2-Objectifs spécifiques

- Examiner les causes et manifestations de l'insécurité au Bénin.
- Analyser les variables explicatives de l'inaptitude de la gendarmerie béninoise face aux défis sécuritaires.
- Identifier les conditions pour une Gendarmerie béninoise d'action et proactive au service du développement socio économique du Bénin.

La clarification de certains concepts s'avère indispensable pour une parfaite compréhension.

II- Clarification conceptuelle

Le sujet de recherche renvoie à la clarification de certaines terminologies comme : développement, sécurité, gendarme et formation.

Le développement désigne l'amélioration des conditions et la qualité de vie d'une population. Il renvoie à l'organisation sociale servant de cadre à la production du bien être. Le développement ne doit pas être confondu à la croissance économique. Cette dernière peut contribuer au développement, mais tel n'est pas toujours le cas et dans de pareille circonstance, on parle de croissance sans développement : la croissance ne s'accompagne pas de l'amélioration des conditions de vie. Par ailleurs, la richesse n'implique pas nécessairement le développement. Le cas de la République Démocratique du Congo qui est très riche en ressources minières et naturelles mais sous-développé est évocateur. De même, il ne suffit pas d'avoir une importante population ou d'être un ancien peuple pour prétendre au développement. Le Nigéria et l'Egypte sont des cas concrets. Donc, il est à retenir que le développement ne doit être confondu ni à la croissance, ni à la richesse, ni à la surpopulation et à l'âge d'un pays. Le développement englobe tous les domaines de la vie au point d'être considéré comme un phénomène social total. Ainsi, tout développement qui se veut être global et harmonieux doit prendre en compte les domaines de l'économie, du social, de la politique, de l'environnement, de la culture et de la technologie. Mais depuis la fin du XXème siècle, est apparue la terminologie du développement durable. En 1987, la Commission mondiale sur l'environnement et le développement dans le rapport Brundtland définissait le développement durable comme le « *développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à*

leurs propres besoins... ». L'objectif du développement durable est de définir des schémas viables qui concilient les trois aspects écologique, social et économique.

La finalité du développement durable est de trouver un équilibre cohérent et viable à long terme entre ces trois enjeux. Mais, le développement durable n'est possible sans la sécurité.

La **sécurité** est indispensable pour le développement en ce sens que tous les six paliers du développement en ont besoin pour donner un développement harmonieux et global. De façon générale, elle désigne l'état d'une situation présentant le minimum de risque ou l'état d'esprit d'une personne qui se sent tranquille et confiante. Elle est une notion très vaste couvrant plusieurs domaines. Ainsi, on parle de la sécurité on distingue la sécurité publique, la sécurité sanitaire, la sécurité économique, la sécurité sociale, la sécurité juridique, la sécurité des transports, la sécurité environnementale etc. Mais la sécurité dont il s'agit dans la présente recherche est la sécurité publique qui est *« l'ensemble des mesures qui sont prises et des services qui sont mis à contribution par un Etat pour assurer la sécurité de ces citoyens et l'ordre public. Cela recouvre schématiquement les services de renseignements, de police, de prévention et de lutte contre les incendies et l'organisation de la sécurité civile... »* (BELLEAU, 2002). La sécurité dont il s'agit ici est celle relative aux biens, personnes, capitaux et services, de même que leur libre circulation. C'est un volet très important de la sécurité. En effet, aucun développement ne peut se faire sans des hommes et surtout des hommes en sécurité. Et pour que cette sécurité soit efficace, elle est confiée dans toutes les sociétés organisées à des spécialistes dont les gendarmes.

Le gendarme est un soldat de droit chargé d'assurer la sécurité des biens et des personnes. En service dans une unité territoriale, il est en mesure de poser des actes de police judiciaire. Il est un auxiliaire de justice. A ce titre, il est chargé des missions de police judiciaire au sein des populations civiles ; d'exercer des fonctions de prévôté au sein des armées sur les théâtres d'opérations extérieures. Il est aussi appelé «soldat de la loi ». Ses missions font de lui un acteur de développement. Selon sa catégorie, il est appelé gendarme, sous-officier ou officier. Il peut évoluer jusqu'à porter le galon de Général comme tout militaire des forces armées. Il participe quotidiennement au développement de sa nation à travers ses fonctions qui ne sont rien d'autres que les missions de police judiciaire, administrative et la défense opérationnelle du territoire. Mais, il ne peut assumer efficacement ses fonctions qu'après avoir été préalablement formé.

La formation est l'action de former, de se former ou le résultat de cette action. C'est l'action d'instruire, d'éduquer, selon le Dictionnaire Universel. La formation selon le dictionnaire : Entreprise, Emploi et Ressources Humaines, est l'ensemble des mesures adoptées en vue de l'acquisition ou du perfectionnement de la qualification professionnelle pour les travailleurs. Elle consiste à enseigner à un employé les connaissances et les compétences nécessaires à l'exécution de ses fonctions courantes. La formation est l'éducation intellectuelle, physique et morale d'un être humain et c'est un moyen par lequel on acquiert une éducation, une instruction. Par ailleurs, la formation constitue un moyen pour les agents d'acquérir et d'améliorer les compétences. Avant la titularisation, elle permet d'acquérir les compétences nécessaires à la prise de poste ainsi que les connaissances fondamentales à l'exercice de ses missions : ce qu'on peut désigner par formation initiale. Au cours de la carrière, l'agent se forme pour mettre à jour ses connaissances et faire face aux exigences de la mobilité

fonctionnelle, et ceci entre dans le cadre de la formation continue. La formation initiale du gendarme est une formation professionnelle de base qui s'appuie sur quatre volets :

La formation militaire : c'est l'inculcation des valeurs militaires, des règles du métier à travers une éducation et une instruction. La formation militaire dans sa généralité constitue une formation professionnelle qui conduit à un emploi ou à une fonction bien déterminée. Emile Mayer, dans "Essais de Pédagogie Militaire", définit la formation militaire comme : « *inculcation du sentiment de la subordination...* ». D'autre part il dit : « *acquisition d'un certain état d'âme qu'on appelait esprit militaire et que doublait l'esprit de corps* ». Au regard de ces mots on comprend avec Emile Mayer que la formation militaire consiste à inculquer à des hommes ou femmes le sentiment de subordination et d'obéissance ; à leur donner l'esprit militaire : l'ordre, la rigueur, l'exactitude, la solidarité, la maîtrise de soi, la force de caractère, l'aptitude physique, intellectuelle et morale. Par ailleurs, la formation militaire consiste à forger des citoyens capables de servir la patrie avec honneur et loyauté ; de défendre la nation avec courage, abnégation et sans esprit de recul jusqu'au sacrifice suprême. Elle vise à donner aux futurs gendarmes, une formation militaire de base leur permettant d'être de vrais soldats. Comme matières, il y a : le combat, la topographie, l'armement, le génie, le règlement, la formation morale et civique, les transmissions, l'organisation générale de la défense, le service en campagne, l'ordre serré, la sécurité militaire, la police militaire et la correspondance militaire.

La formation générale : elle vise à compléter la culture générale des élève-gendarmes. A l'ENG, cette instruction comprend les matières suivantes : les connaissances générales, le droit international humanitaire, le secourisme et la connaissance du Bénin.

L'Entraînement physique militaire et sportif (EPMS) : elle vise à donner aux futurs gendarmes, le goût du sport et leur apprendre à se maintenir en forme en toute circonstance. Il permet également de développer chez eux l'endurance, le goût de l'audace, la maîtrise de soi, le rendement après effort et puis leur donner une pédagogie nécessaire pour pouvoir entraîner à leur tour leurs subordonnés. Les matières principales sont : l'athlétisme et la musculation, le parcours d'obstacles, la marche commando et le self défense.

La formation professionnelle ou la formation initiale du gendarme : elle est la Formation commune de base (FCB) plus les cours du droit pénal ; certaines disciplines spécifiques à la gendarmerie et la culture générale. La formation commune de base n'est rien d'autre que la formation militaire initiale. La formation initiale de gendarme est la formation de base de tout gendarme. Elle couvre une année scolaire et prend en compte trois volets : formation physique, intellectuelle et morale. Elle concerne les domaines : militaire, professionnel (gendarmerie), enseignement général et l'EPMS. C'est en d'autres termes “ l'abc ” de la gendarmerie. Cette formation est sanctionnée par le certificat d'aptitude professionnelle (CAP)-gendarmerie et fait des élèves gendarmes des agents supérieurs de police judiciaire (ASPJ). En d'autres termes, c'est une formation permettant aux élèves gendarmes d'acquérir les bases du savoir, du savoir-faire et du savoir-être de gendarmerie pour pouvoir être opérationnels tout au long de leur carrière.

Elle vise à donner aux élèves gendarmes les rudiments nécessaires pour :

- assumer efficacement leurs fonctions d'ASPJ
- participer aux opérations du maintien ou du rétablissement de l'ordre.

Les différentes matières sont : procédure pénale théorique, la procédure pénale pratique, le droit pénal spécial, le droit pénal général, la police administrative, le maintien de l'ordre, la police de la circulation routière, le code

de la route, la vie et service des unités, les principes généraux d'exécution des services, l'organisation de la gendarmerie, le service intérieur de la gendarmerie et le guide du gendarme.

Outre la compréhension de ces concepts, certains ouvrages abordant le problème posé par le présent sujet ont été consultés.

III- Revue de la littérature

Les prospections ont révélé des auteurs qui ont abordé certains aspects du problème posé par le sujet.

Ainsi, GOERENS (2007) a, dans une approche fonctionnaliste, abordé la question de la participation de la sécurité au développement. Pour l'auteur, la sécurité joue un rôle important dans le développement d'une nation : « *la sécurité est une condition nécessaire pour le développement* ». Il a démontré le rôle de la sécurité dans le développement de toute nation. HUSSEIN, GNISCI et WANJIRU (2004) sont allés dans le même sens. Ainsi, pour ces auteurs, la sécurité, étant un élément essentiel de l'agenda politique mondial du développement, doit être désormais l'affaire de tous et être gérée globalement compte tenu de sa fonction dans une société. Cela permettra donc aux hommes de « *mener une vie à l'abri du risque et de la peur* ». Ils ont par ailleurs développé les stratégies pouvant contribuer au renforcement du mécanisme de prévention, de gestion des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité ; toutes choses indispensables au « *développement humain durable* ». Si l'ensemble de ces auteurs ont eu le mérite d'avoir mis en exergue le bien-fondé de l'importance de la sécurité dans le développement d'une nation, ils ont omis de parler des acteurs de cette sécurité.

Abordant la question des acteurs de la sécurité, l'Organisation Internationale de la Francophonie, à travers « la réforme des systèmes de sécurité et de justice en Afrique francophone » (2010) et plus précisément dans les liminaires du chapitre intitulé : « *les spécificités organisationnelles : le système dual des polices francophones (police et gendarmerie)* », a mis en exergue les acteurs de la sécurité en Afrique de l'ouest francophone. De cette partie introductive, il ressort que la sécurité intérieure est confiée, dans cette partie de l'Afrique, aux policiers et gendarmes. En dépit de sa clarté et précision

sur les acteurs de la sécurité en Afrique de l'ouest, cette partie introductive n'a pas abordé les rôles de ces acteurs.

Ainsi, dans la même publication de l'Organisation internationale de la francophonie, PRIGENT (2010) a, dans une approche fonctionnaliste, exposé le rôle de la police en matière de sécurité intérieure. Pour lui, trois missions principales forment le cadre d'action de la police d'un pays et ce surtout dans les urbains et périurbains. Il s'agit d'abord de la mission de la sécurité et de la paix publiques qui consiste à veiller à l'exécution des lois, d'assurer la protection des personnes et des biens, de prévenir les troubles à l'ordre public, de garantir la tranquillité publique et de lutter contre la délinquance. Ensuite, la police judiciaire qui consiste à rechercher et à constater les infractions pénales, à rassembler les preuves, rechercher les auteurs et leurs complices, les arrêter et les déférer devant les autorités judiciaires compétentes. Enfin, le renseignement et l'information qui consistent, pour la police, à fournir une information fiable aux autorités gouvernementales, à déceler et à prévenir toute menace susceptible de porter atteinte à l'ordre public, aux institutions, aux intérêts fondamentaux de la nation ou de la souveraineté. Bien que cet auteur ait eu le mérite d'aborder le rôle de la police dans la sécurité intérieure d'un pays de l'Afrique de l'ouest francophone, il a toutefois occulté le rôle des acteurs stratégiques (gendarmes) dont les actions s'exercent sur toute l'étendue du territoire d'un pays (y compris les zones rurales) pour assurer le maintien de l'ordre et la sécurité publique au profit de tout le monde.

En empruntant le courant fonctionnaliste de la sociologie des professions, DIENG (2010), a mis un accent particulier sur le rôle de la gendarmerie en citant la loi française du 28 Germinal an VI (17 Avril 1798) : « *le corps de la gendarmerie nationale est une force instituée pour assurer dans l'intérieur de la République, l'ordre et l'exécution des lois* ». Selon lui, l'action de la

gendarmerie s'exerce sur toute l'ensemble du territoire national ainsi qu'au sein des armées, au profit de tous les départements ministériels et plus spécialement de ceux des forces armées, de l'intérieur et de la justice. Ainsi, la gendarmerie a des missions civiles et des missions à caractère militaire ; ce qui la distingue de la police, du point de vue rôles. Sur ce volet de sa spécificité par rapport à la police, DIENG (2010) est appuyé par DIEU (1994) qui a souligné également la dualité organique de l'institution : force militaire et policière ; d'où ses missions militaires et policières. D'une part, les missions civiles comprennent les missions de Police ainsi que d'autres prestations de service. Les missions de police sont la police judiciaire (PJ), la police administrative (PA) et la police militaire (PM). La police judiciaire consiste à constater les infractions à la loi pénale, rassembler les preuves, rechercher les auteurs et leur remise à la justice. La police administrative a pour but d'assurer la sécurité publique. La police militaire consiste en la surveillance des militaires, la recherche des déserteurs et les conduire devant les autorités militaires. La police militaire s'exerce également au près des troupes en opération à l'étranger (gendarmerie prévôtale). Les autres prestations de service sont réalisées par la gendarmerie au profit des autres départements ministériels : les services d'honneur, les escortes de personnalités, les escortes de fonds, les transfèrements etc. D'autre part, les missions militaires de la gendarmerie varient selon que l'on se trouve en temps de paix ou de guerre. En temps de paix, elle a pour mission les renseignements, la protection des points sensibles, des hautes personnalités et des hôtes de marque et puis la formation et le recyclage de la réserve. En temps de crise, elle a pour mission militaire, les renseignements opérationnels, la protection des points sensibles, la sécurité des hautes personnalités, les missions de combat. En plus de son exposé détaillé sur les missions de la gendarmerie, DIENG (2010) a eu le mérite de souligner, par ailleurs, de l'évolution sans cesse de ces

différentes missions et de l'environnement de travail. Toutefois, il s'est abstenu de proposer des solutions face à l'évolution des missions traditionnelles et de l'environnement de travail.

AUGE (2006) dans "*Afrique contemporaine*" a dans une approche organiciste proposé des réformes du secteur de la sécurité et de défense des pays de l'Afrique francophone. Il plaide pour une institutionnalisation de la gouvernance du secteur de sécurité et de défense. Pour l'auteur, cette institutionnalisation doit tenir compte de l'adhésion des forces aux normes internationales, du nouvel environnement sécuritaire et de l'évolution de la société et des programmes d'entraînement et de formation. Il est appuyé dans son approche par BELLEAU (2002) qui a montré qu'il faut repenser la sécurité en raison des nouvelles menaces en vue d'être préventif que curatif en matière de sécurité. Ils ont eu le mérite de dire, qu'en raison des nouvelles menaces, il faut reformer le secteur de la sécurité. Mais ils ont omis de dire concrètement par où doit commencer cette réforme pour son efficacité.

DAGES (2010) a, dans une approche de la sociologie des curricula, souligné « *l'enjeu majeur de la formation* » dans la réforme efficace de tout système de sécurité et de défense. Pour lui, les gendarmes doivent être désormais formés autrement compte tenu du contexte de complexification des missions de la gendarmerie. Il a, par ailleurs proposé une formation spécifique à l'endroit des gendarmes appelés à être déployés sur des théâtres extérieurs d'opérations de maintien de la paix. DAGES (2010) a bien fait de dire qu'il faut désormais former autrement les gendarmes compte tenu de la complexification de leurs missions et du nouvel environnement sécuritaire. Cependant, il s'est abstenu de dire comment cette formation doit se faire.

DE PERETTI (1991), dans une approche psychopédagogique, a montré comment former et comment s'organiser pour enseigner. Il a successivement abordé les problèmes des théories, des contenus et des critères d'une action de formation. Dans la première partie de son ouvrage, il a parlé d'abord des modes d'enseignement ou d'éducation en général avant d'aborder les modes de formation des adultes. Dans ce sens, il est appuyé d'une part par MARC, GARCIA-LOCQUENEUX et J. Y. (1998) qui ont abordé les théories, méthodes et outils utilisés en formation. Ils ont présenté le tableau des différents courants de pensée qui, depuis une cinquantaine d'années, ont donné naissance à la plupart des méthodes mises en œuvre en formation aujourd'hui. Ils placent le groupe au cœur de toute formation au point de le considérer comme « *méthode de formation* ». Pour eux, il ne s'agit pas de n'importe quel groupe pour que l'action de formation soit efficace ; il s'agit de : “ *Training groups* ” (les groupes de formation ou les groupes de développement personnel). Ce sont des groupes qui ont pour caractéristique essentielle la cohésion. Le leadership et l'autorité des responsables ne doivent en aucun cas porter atteinte à la cohésion du groupe pour la réussite des actions de formation. D'autre part, sa réflexion est appuyée par DE KETELE, CHASTRETTE, CROS, METTELIN et THOMAS (1998) qui ont développé des pédagogies pouvant servir de guide à tout professionnel de la formation. Ils se sont attelés à justifier comment une session de formation peut être organisée et ce depuis l'analyse des besoins jusqu'à la planification concrète de la session. Ensuite, en ce qui concerne les contenus de formation, DE PERETTI (1991) propose que tout système ait des programmes élaborés à partir des objectifs clairs afin de permettre aux apprenants de s'intégrer facilement dans leur milieu socioprofessionnel après leur formation. Enfin, abordant la question des critères d'une formation de qualité, il suggère : la formation des formateurs, des contenus clairs, des critères d'évaluation clairs

etc. Dans cette optique, DE PERETTI (1991) est soutenu par un collègue de spécialistes de la formation ayant à sa tête DIEUDONNE LECLERCQ (1999). Ils ont abordé la question de la qualité dans les systèmes de formation. Ils sont passés par la qualité dans le monde industriel avant d'aborder la qualité dans les systèmes éducatifs et finir par l'évaluation de la qualité et ceci avec des exemples concrets. Après avoir défini la qualité en milieu industriel : « *adéquation des moyens aux objectifs* », « *la mesure dans laquelle les objectifs fixés sont atteints* », ils ont essayé de l'aborder dans le domaine de la formation universitaire. En formation, la qualité se limite à atteindre les objectifs fixés sans notion d'excellence. Un apprentissage de qualité se reconnaît à travers un certain nombre de critères. Ainsi, DIEUDONNE LECLERCQ (1991) et ses amis ont paraphrasé NIGHTINGALE et O'NEIL (1994) en suggérant qu'un apprentissage universitaire de qualité doit développer chez l'étudiant, les capacités : retenir de manière durable un ensemble de savoirs ; d'appréhender des savoirs de manière autonome ; d'établir des liens entre ses connaissances antérieures et de nouveaux savoirs ; de se créer son propre savoir ; d'appliquer ce savoir dans la résolution des problèmes ; de communiquer ce savoir à d'autres ; de vouloir apprendre de nouveaux savoirs tout au long de sa vie. Toujours en rapportant les propos de NIGHTINGALE et O'NEIL (1994), ils estiment qu'un enseignement universitaire de qualité doit : favoriser le développement, chez l'étudiant, de qualités lui permettant un apprentissage en profondeur et promouvoir l'indépendance et l'autonomie ; viser aussi à ce que l'étudiant se construise une solide base de connaissances, développe un esprit critique par rapport aux disciplines enseignées et à leurs méthodes ; viser à développer l'apprentissage actif et ; viser à promouvoir la responsabilité de l'étudiant dans ses apprentissages ; s'intéresser au développement global de l'étudiant ; veiller à diversifier les modes d'évaluation en privilégiant ceux qui

sont en congruence avec les objectifs de l'enseignement et ceux qui encouragent un apprentissage en profondeur ; mettre en place des dispositifs pour analyser et réguler la formation offerte notamment à l'aide des avis des étudiants et de collègues et se réaliser dans des conditions environnementales, physiques et sociales appropriées : accès aux bibliothèques et aux technologies de l'information, équipement des salles de cours en moyens didactiques. Par ailleurs, à la question "comment évaluer la qualité ?", ils proposent l'auto-évaluation et l'évaluation externe. Etant la première étape de l'évaluation, l'auto-évaluation est un élément clé : elle fait de l'évalué le premier acteur et le partenaire critique du processus. Cette démarche instaure une atmosphère de confiance vis-à-vis des experts. Quant à l'évaluation externe, elle est la mission d'un groupe d'experts consistant à examiner les questions touchant à l'enseignement, les formations et les étudiants, sur la base des informations fournies par le département évalué et par le biais d'entretiens lors de la visite du site. Les experts externes doivent notamment s'assurer que les objectifs minima attendus pour l'étudiant sont atteints dans tous les aspects mesurés. Toute évaluation de formation tient compte de divers indicateurs selon les pays. Les universités françaises sont libres de choisir les indicateurs qui régiront leur auto-évaluation. En Angleterre, un manuel beaucoup plus précis a été édicté ; chaque indicateur y est défini et commenté. A titre d'exemple, les indicateurs suivants ont servi à l'auto-évaluation de huit facultés d'économie aux Pays-Bas : indicateurs liés aux étudiants ; indicateurs liés aux enseignants ; indicateurs liés aux programmes de cours et indicateurs liés à l'institution.

L'ensemble de ces auteurs ont eu le mérite de passer au scanner l'épineuse question de la qualité de la formation. Toutefois, ont-ils occulté d'aborder la question dans le domaine militaire de façon générale et à la gendarmerie en particulier.

TTA 193 (édition 1985) intitulé '*Manuel de Pédagogie militaire*' va plus en détails en ce qui concerne la pédagogie militaire. Le TTA 193 nous parle de la préparation, de l'organisation et de la conduite de l'instruction militaire avec beaucoup plus de détails. Il aborde également les lieux d'instruction : salles d'instruction, terrains d'instruction et les stands et/ou champ de tir. Ces trois lieux d'instruction n'ont pas les mêmes caractéristiques. Mais de façon générale, il y doit avoir la sécurité et pour les apprenants et pour l'instructeur. L'autre mérite de cet ouvrage est d'avoir abordé la différence entre le contrôle et l'évaluation de l'instruction. Les techniques de l'instructeur militaire ont été également tirées au clair dans ce document pédagogique typiquement militaire. Enfin, la Pédagogie par objectif (P.P.O.) a été largement détaillée dans cet ouvrage et est même conseillée pour l'enseignement de plusieurs disciplines militaires. Abondant dans le même sens, le TTA 150 (édition provisoire 2001) en son titre III, vient renchérir le TTA 193. Après les généralités sur la pédagogie, cet ouvrage militaire nous dit comment une instruction militaire doit être menée. Pour ce faire, l'ouvrage préconise trois étapes à savoir : la préparation, l'organisation et la conduite. La première étape est primordiale car c'est elle qui placera le groupe dans les meilleures conditions pour atteindre le but recherché. La réflexion sur les objectifs à atteindre dans un programme ou sur les effets à obtenir à la fin d'une séance, est un préalable indispensable à tout découpage horaire, à tout choix de lieu, à toute articulation de moyens. La deuxième phase implique précisément ces différentes modalités. Enfin, la troisième met en présence l'instructeur et les personnels à instruire. Ce livre nous parle également des attitudes pédagogiques (informer, interroger, démontrer et faire chercher). A ces attitudes, correspondent respectivement les méthodes pédagogiques suivantes : didactique, interrogative, démonstrative et active. Aussi nous informe-t-il sur les outils d'un formateur militaire ; autrement

dit des aides pédagogiques. Ces aides peuvent être progressives ou achevées selon qu'elles sont de nature visuelle ou visuelle/manuelle. Ces deux ouvrages destinés exclusivement aux centres de formation militaire sont étayés par MAYER (2003). Dans son ouvrage intitulé "*Essais de pédagogie militaire*", il nous plonge dans les réalités pédagogiques au cours des formations militaires. Cet ancien militaire fait partie des rares auteurs d'œuvres sur les méthodes pédagogiques. Cet officier de l'artillerie française a loué dans son livre les mérites des tâtonnements en apprentissage militaire. Il a par ailleurs mis un accent particulier sur la pédagogie de groupe, et parle « d'individualisation de l'instruction ». L'autre mérite de ce pédagogue militaire est d'avoir proposé chaque méthode à chaque type de formation. Ainsi selon l'auteur, la formation d'un soldat diffère de celle d'un officier du point de vue de la méthode. Les TTA 193, 150 et l'ouvrage de MAYER (2003) ont eu l'estime de plus d'un en abordant la question de la formation dans les écoles, sujet très peu exploré. Toutefois, ont-ils omis de parler de la formation des gendarmes.

Le programme d'instruction des E/G de l'Ecole nationale de gendarmerie (ENG) de Porto-Novo donne les détails sur la formation initiale des gendarmes béninois. Cette école à vocation régionale, offre une formation, d'un volume horaire de neuf cent quarante cinq (945) heures réparties sur vingt sept (27) semaines, aux jeunes gens des deux(02) sexes ayant réussi au concours d'entrée en gendarmerie nationale, afin de les rendre immédiatement aptes à l'emploi de chef de groupe dans une mission militaire ou d'ASPJ en police judiciaire (dans une brigade de gendarmerie). Cette formation prend en compte quatre domaines à savoir : l'instruction militaire ; l'enseignement général ; l'entraînement physique militaire et sportif ; l'enseignement professionnel.

Il est à noter que ce programme, conçu depuis des décennies, a pour but de sortir des jeunes gendarmes capables, à travers les missions de police administrative, police judiciaire et défense opérationnelle du territoire (DOT), d'assurer la sécurité des personnes et des biens ainsi que leur libre circulation. Ainsi, cette formation conduite selon une pédagogie militaire bien élaborée dure une année scolaire et a pour objectif de former des hommes d'ordre et de rigueur, de terrain, de grande disponibilité, d'esprit d'équipe, de probité, patriotes avec des aptitudes physiques, intellectuelles et morales au dessus de la moyenne. Il ressort ce qui précède que les contenus, les cadres et les objectifs de cette formation sont actuellement en déphasage avec les normes et ne permettent pas de sortir des gendarmes capables de participer pleinement au développement socioéconomique du Bénin.

L'apport des sciences, en l'occurrence celui de la sociologie est importante pour résoudre ce problème.

Ainsi, les auteurs ayant été cités ci-dessus, ont abordé la question en empruntant quelques théories sociologiques d'une part à savoir le fonctionnalisme, l'organicisme, le positivisme, la sociologie des professions, la sociologie des curricula etc. et puis des théories d'apprentissage d'autre part.

Le fonctionnalisme considère la société comme un ensemble intégré (structure ou système) dont les institutions sociales sont les composantes. Chaque institution est en relation avec les autres et remplit une ou plusieurs fonctions qui contribuent à l'organisation et à l'activité de la société (tout comme les organes du corps humain concourent à son bon fonctionnement). MERTON (1936) est l'un des défenseurs de cette théorie. Ensuite, l'organicisme est une forme de pensée qui pose une analogie relative entre la société et « *un corps social* » qui utilise la métaphore « *d'un corps sociologique* ». Elle est

développée par SPENCER (1820-1903). Par ailleurs, le positivisme est une théorie d'explication de la causalité : les faits sociaux s'expliquent par d'autres faits sociaux.

Cette théorie est développée par DURKHEIM (1938). De plus, la sociologie des professions est une synthèse de plusieurs paradigmes issus de courants sociologiques différents : fonctionnalisme, interactionnisme, sociologies néo-marxiste et néo-wébérienne... Ces courants ont émergé les uns par rapport aux autres et ont été réceptionnés de manière différente dans des pays libéraux de type anglo-saxon et des pays, tels que la France, dans lesquels l'Etat joue un rôle important dans la régulation et la légitimation des groupes professionnels. Enfin, la sociologie des curricula fait référence à un ensemble de travaux développant une analyse critique de la constitution et de la nature des savoirs transmis par l'école. DURKHEIM (1938) est l'un des pères fondateurs de ce courant. Son ouvrage *“l'évolution pédagogique en France”* en témoigne. Mais c'est en Grande Bretagne que cette sociologie est plus développée à partir du milieu des années soixante.

Quant aux théories d'apprentissage, il y a l'approche des didactiques, l'approche behavioriste, l'approche développementale etc. L'approche des didactiques privilégie les savoirs et donne la priorité aux contenus de formation. L'approche behavioriste fait de l'apprentissage un objet central pour l'étude du comportement qui doit être approché uniquement sous l'angle des comportements mesurables produits en réponse à des stimuli de l'environnement. Ici, c'est le conditionnement qui permet l'apprentissage : toute réponse dépend d'un stimulus, même si ce dernier n'est pas identifiable. Cette position de principe est appuyée par Pavlov qui dit qu'on obtient une réponse automatique par l'association en contiguïté de deux stimuli : c'est le

conditionnement répondant (ou classique) de Pavlov. Le conditionnement pavlovien explique les apprentissages liés à des stimuli dits inconditionnels c'est-à-dire des stimuli provoquant des réponses inconditionnelles liées à la phylogénèse de l'espèce alors que le conditionnement opérant de Skinner explique les comportements appris lors de l'ontogénèse de l'organisme. La différence fondamentale entre le conditionnement classique et opérant est que le conditionnement opérant présuppose un être actif dans son environnement.

La pédagogie par objectif est utilisée dans cette approche. Quant à l'approche cognitive tient compte de la dimension du sujet, de ses représentations propres, de ses modifications internes, avec un processus d'assimilation. Il y a également l'approche développementaliste soutenue par Piaget, pour qui, la psychogénèse des connaissances est égale au processus constructif de l'activité mentale en fonction du milieu et de l'âge du sujet et ici, on opte pour une prise en compte des interactions externes du sujet (familiales, sociales...).

Une étude comparative de toutes ces théories avec la problématique, permet de choisir **la théorie des curricula comme modèle théorique**. En effet, La sociologie des curricula fait référence à un ensemble de travaux développant une analyse de la constitution et de la nature des savoirs transmis par l'école. DURKHEIM (1938) est l'un des pères fondateurs de ce courant. Son ouvrage intitulé "l'évolution pédagogique en France" (1938) en témoigne. Plus développée en Grande-Bretagne, cette sociologie est également une réflexion sociologique de l'éducation ; étude des coutumes, des choix et de l'organisation des programmes d'étude. Elle est adaptée au présent sujet de recherches.

Le curriculum désigne l'ensemble, institutionnellement prescrit et fonctionnellement différencié et structuré, de tout ce qui est censé être enseigné

et appris, selon un ordre déterminé de programmation et de progression, dans le cadre d'un cycle d'étude donnée.

Il existe trois sortes de curricula qu'il faut distinguer, le curriculum formel, le curriculum réel et le curriculum caché. Par ailleurs, DEAUVIEAU et TERRAIL (2007) distinguent «trois grandes facettes de l'activité de transmission des savoirs» (les sociologues, l'école et la transmission des savoirs (2007)) qui correspondent respectivement à « la détermination des contenus d'enseignements, les pratiques pédagogiques des enseignants et les activités d'apprentissage ».

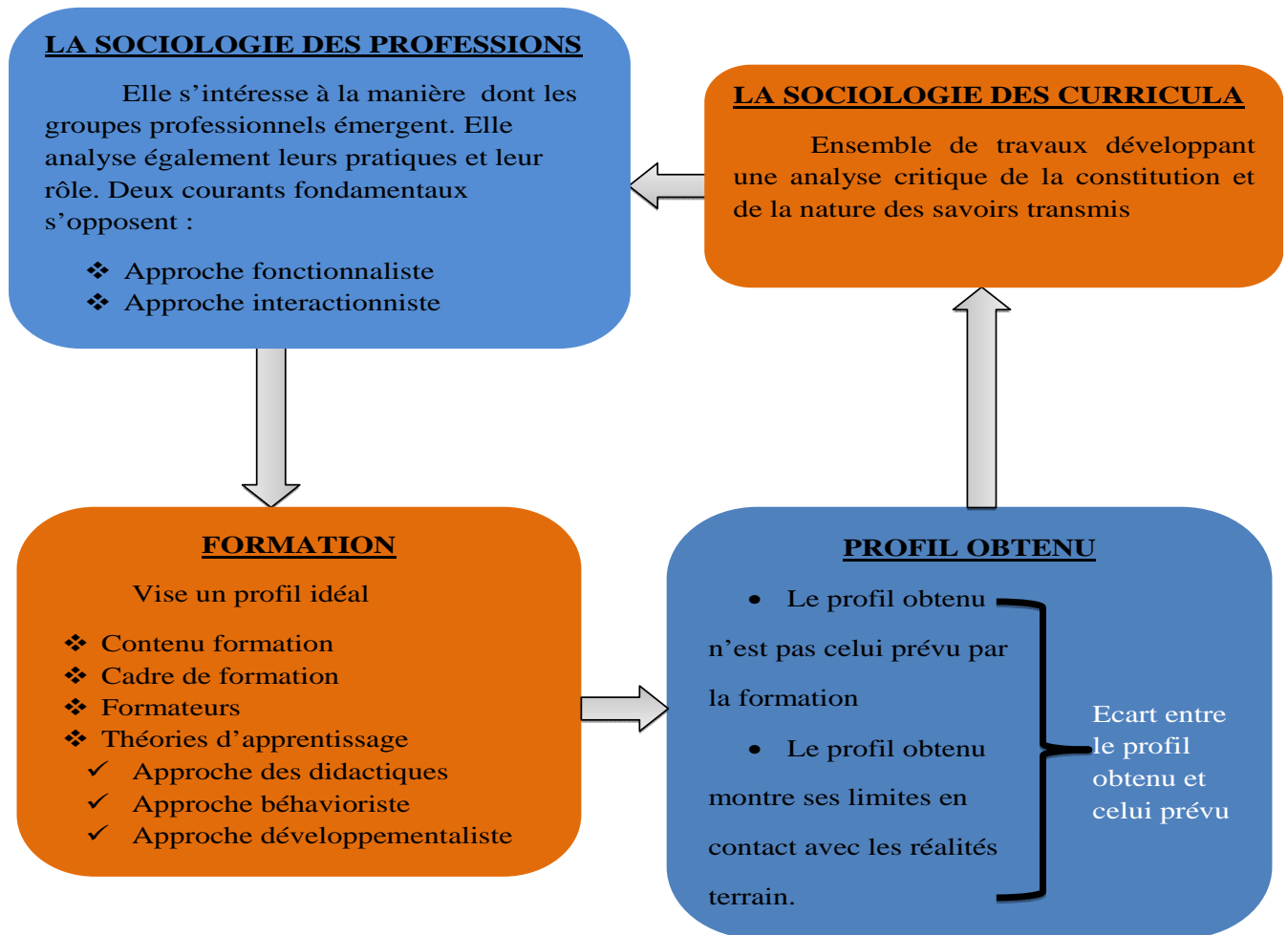
Par ailleurs, « un curriculum est un programme ou plan d'études, mais considéré dans sa globalité systématique, dans sa cohérence didactique dans sa continuité chronologique, c'est-à-dire selon l'ordre de progressivité des situations et des activités d'apprentissage auquel il est censé donner lieu » (FORQUIN, 2008). C'est aussi ce qui est désigné ordinairement dans le langage de la pédagogie, comme "contenus", connaissances, compétences, représentations, valeurs... C'est cette insistance sur les "contenus", la substance de ces contenus mais aussi leur forme ou leur structure, la façon dont ils sont sélectionnés, façonnés, organisés, validés, distribués à travers les différentes phases de la "chaîne didactique" que l'on retient le plus souvent lorsqu'on parle de "théorie du curriculum " ou de "sociologie du curriculum". Au regard du sociologue, le curriculum est un objet "socialement construit".

Ainsi, la théorie des curricula est une réflexion sociologique contemporaine sur le curriculum et la culture. Elle constitue un ensemble beaucoup plus large. Elle réfléchit non seulement sur les transmissions des savoirs, leur élaboration, les implications sociales des phénomènes de sélection et d'organisation des contenus d'enseignement mais aussi sur les interactions dans les classes et les

conceptions des enseignements. La nouvelle sociologie a pour but d'élucider les déterminants et les enjeux sociaux du fonctionnement des institutions de formation. Cette nouvelle sociologie pourra reformer la formation initiale des gendarmes béninois dans son ensemble afin d'obtenir le profil du gendarme recherché par le curriculum prescrit en vue de rendre la gendarmerie proactive au service du développement socio-économique du Bénin.

Il s'agira donc d'emprunter la théorie des curricula pour repenser les contenus de formations, le profil des formateurs, les méthodes pédagogiques, les matériels didactiques tout en prenant en compte les réalités sociologiques béninoises.

Figure 1 : Cadre théorique d'interprétation de la formation professionnelle à la gendarmerie béninoise



Source : Données de terrain, 2013

La sociologie est une branche qui s'occupe de l'étude des phénomènes sociaux et des relations sociales en s'appuyant sur une démarche scientifique. Dans le cas de la présente recherche, elle permet d'étudier les rôles des gendarmes dans le développement. Ainsi, les approches fonctionnalistes et interactionnistes seront mises à contribution pour mesurer efficacement le degré de

professionnalisme des gendarmes béninois. Mais on ne peut y avoir de professionnels sans la formation.

En effet, la formation permet d'avoir des critères et des principes établis. Elle vise, pour les professionnels, un profil idéal qui n'est pas souvent obtenu à la fin. Au contact des réalités du terrain, le profil obtenu montre ses limites. Mais pour remédier à cela, la sociologie des curricula est mieux indiquée. Car, elle permet une analyse critique de la constitution et de la nature des savoirs transmis par l'école de même que la manière de la transmission. Cette remise en cause permet de redéfinir la profession en suivant le même canevas.

IV- Pertinence de la recherche

Plusieurs raisons, tant subjectives qu'objectives ont conduit à cette recherche.

1- Raisons subjectives

Si ce travail est orienté vers la formation de l'élève gendarme dans la problématique sécurité-développement au Bénin, c'est pour satisfaire une curiosité scientifique qui se veut d'évaluer du point de vue psychopédagogique, la formation initiale donnée aux gendarmes béninois afin d'identifier les problèmes. De cette évaluation, il apparaît une nette différence entre le profil recherché et celui obtenu à la fin de la formation. L'idéal type de gendarme voulu par le haut commandement de la gendarmerie est professionnel, véritable acteur du développement. Mais le constat est que cet objectif n'est souvent pas atteint, car malgré les recrutements réguliers depuis plus les années 2000, l'insécurité devient grandissante, défiant de plus en plus les dispositifs sécuritaires. Ainsi, les braquages, l'accroissement de la cybercriminalité etc. ne font que s'accroître.

Or, le Bénin ne peut se développer sans une sécurité durable des biens et des personnes, toute chose qui ne saurait se réaliser sans des ressources humaines de qualité ; d'où l'importance de la formation des acteurs stratégiques de la sécurité (gendarmes). Cette volonté inébranlable d'identifier les forces et les faiblesses de la formation initiale des gendarmes nécessite un diagnostic approfondi, la simulation des jeux d'hypothèses et la prise en compte des réalités sociologiques. S'il est question exclusivement des gendarmes dans cette recherche, c'est compte tenu de leur rôle stratégique en matière de sécurité (gage de développement) au Bénin. Car, force de maintien de l'ordre public et de la protection des biens et des personnes, la gendarmerie couvre les 77 communes du Bénin et est présente même dans les zones rurales.

2- Raisons objectives

Il ne peut avoir de développement sans la sécurité des personnes, des biens, capitaux et services. Or, de nos jours au Bénin, cette sécurité est défiée par les délinquants malgré les nombreux efforts des acteurs eux-mêmes, des pouvoirs publics et des populations au point où il est observé, une « *insécurité généralisée marquée par des actes de banditisme et de violence gratuite (braquage de véhicules, vols à mains armées, tortures physiques et morales infligées à de paisibles populations et particulièrement aux femmes, etc.)* » (ALAFIA 2025). Cet état de chose perdure bien que les acteurs stratégiques (gendarmes) soient recrutés et formés régulièrement.

C'est cette situation paradoxale qui a inspiré cette recherche qui se propose une réflexion sur la formation de l'élève-gendarme dans la problématique sécurité-développement au Bénin aux fins d'analyser le profil de gendarme recherché pour le développement dans un climat de sécurité et de paix.

En s'intéressant à identifier les conditions pour une gendarmerie béninoise d'actions et proactive au service du développement socio-économique à partir de l'analyse des variables explicatives de l'inadéquation de la gendarmerie béninoise face aux défis sécuritaires, cette recherche partira de la supposition que les cadres de formation de l'Ecole nationale de la gendarmerie sont désuets et inadaptés par rapport aux défis de la sécurité au Bénin.

Les quelques éléments d'appréciation sont :

- contenus de la formation existant depuis plusieurs décennies et lacunaires ;
- déficit de formateurs qualifiés ;
- déficit de matériels didactiques ;
- absence de planifications ;
- déficit d'infrastructures ;
- contenus extravertis ;
- accroissement exponentiel de l'insécurité.
- etc.

Autant d'indicateurs qui justifient que la formation initiale des gendarmes telle déroulée actuellement ne permet pas d'avoir des gendarmes professionnels au service du développement socio-économique du Bénin.

Ce travail se révèle donc une contribution scientifique qui permettra aux acteurs de la sécurité, aux acteurs sociaux, aux politiques, aux psychopédagogues de cerner les conséquences des insuffisances de la formation des gendarmes sur leurs performances sur le terrain afin d'améliorer cette formation pour accompagner le développement du Bénin.

V- Cadre de la recherche

L'essentiel de ce travail a été menée à l'Ecole nationale de gendarmerie de Porto Novo.

Photo2 : Ecole nationale de gendarmerie



L'ECOLE NATIONALE DE LA GENDARMERIE



Source : DGGN, 2013

L'ENG est une école de formation professionnelle destinée aux gendarmes. Elle est située en plein cœur de la ville de Porto-Novo, capitale politique du Bénin.

2- Historique

Créée en Septembre 1961 au lendemain de l'indépendance du Bénin pour recevoir les gendarmes auxiliaires d'Outre-mer et les gardes de cercles réservés, l'Ecole nationale de la gendarmerie, était implantée dans l'enceinte du camp du Groupement de gendarmerie mobile et avait pour dénomination « Centre d'instruction de gendarmerie »

Son actuelle appellation "Ecole nationale de gendarmerie" est intervenue en 1963 lors de son implantation sur son site actuel à Porto-Novo. Depuis le 12 Novembre 1999, l'école a pris une dimension régionale par l'ouverture en son sein du Centre de perfectionnement de la police judiciaire (CPPJ). Depuis, sa création, d'aujourd'hui, elle a déjà formé plus de quatre mille gendarmes.

3- Organisation

L'Ecole nationale de la gendarmerie dépend directement du Directeur général de la gendarmerie nationale (DGGN) et a rang de corps. Elle a une capacité d'accueil de l'ordre de trois cent cinquante (350) places en régime internat.

4- Missions

L'Ecole nationale de la gendarmerie a pour mission d'assurer la formation, le recyclage et le perfectionnement des personnels de la gendarmerie nationale. Elle peut être chargée de toutes autres formations et études relatives à l'instruction du personnel. Elle peut recevoir des personnels autres que ceux de la gendarmerie nationale ainsi que des stagiaires étrangers dans les conditions définies par arrêté du Ministre en charge de la défense nationale.

5- Domaines d'enseignement

Pour atteindre les objectifs de la formation, le programme d'instruction est articulé autour de trois domaines à savoir :

- l'instruction militaire ;
- l'EPMS ;
- l'enseignement général ;
- l'enseignement professionnel.

6- Mode de recrutement

L'admission à l'Ecole nationale de la gendarmerie s'effectue par voies de concours ouvert aux jeunes béninois des deux sexes :

- concurrents directs : pour les jeunes béninois des deux sexes, de bonne condition physique, de bonne moralité, et ayant au moins le BEPC. Ils doivent être âgés au moins de 18 ans et de 25 ans au plus ; avoir une taille de 1.70m pour les garçons et 1.65m pour les filles.
- concurrents spécialistes : pour les jeunes béninois des deux sexes, de bonne condition physique, de bonne moralité, et ayant ou le CEP ou le BEPC plus un diplôme professionnel selon la spécialité. Ils doivent être âgés au moins de 18 ans et de 25 ans au plus et mesurer 1.70m pour les garçons et 1.65m pour les filles.

A leur sortie, les élève-gendarmes sont titularisés (gendarme de 3ème classe) après neuf mois, soit au total dix huit mois après leur incorporation.

7- Caractéristiques physiques

Le casernement de l'Ecole nationale de la gendarmerie est constitué de quinze (15) bâtiments répartis entre les bureaux, les salles d'instruction, les dortoirs, les magasins, le hall servant de lieu de restauration des élèves gendarmes. L'école dispose également d'un centre de documentation, d'une zone d'entraînement physique, militaire et sportif, d'un ordinaire et d'un laboratoire de police scientifique pour les stagiaires du Centre de perfectionnement de police judiciaire (CPPJ).

La présente recherche a été effectuée suivant une méthodologie.

CHAPITRE II : CADRE METHODOLOGIQUE

2-1- Nature de la recherche

Le présent travail cherche à analyser le profil du gendarme recherché pour le développement du Bénin dans un climat de sécurité et de paix. Elle se rapporte donc à la sociologie des curricula. En effet, cette recherche a pour ambition de rendre plus active la gendarmerie en évaluant les forces et faiblesses de la formation initiale donnée aux gendarmes béninois afin de proposer l'idéal type de gendarmes qu'il faut pour le développement du Bénin. Pour ce faire, l'approche qualitative a été utilisée pour apprécier tous les aspects de la problématique, car des écrits, des paroles, des comportements sont analysés. C'est donc une « *recherche qualitative... en ce qu'elle s'intéresse surtout à des cas et à des échantillons plus restreints, mais étudiés en profondeur* » (DESLAURIERS, 1991). Toutefois, les données quantitatives ont été empruntées au besoin pour étayer les arguments d'auteurs.

2-2- Sources documentaires

La recherche documentaire a consisté à prendre connaissance des différents ouvrages qui ont traité les différents aspects de la problématique en étude. Pour ce faire, plusieurs centres de documentation et bibliothèques ont été visités à la quête de documents utiles. Le tableau numéro 1 présente un aperçu des unités documentaires parcourues de même que la nature des documents et les types d'informations recueillies.

Tableau I : Les centres de documentations parcourus et les informations recueillies

Unités documentaires	Nature des documents	Types d'informations recueillies
FLASH	Mémoires	Méthodologie rédactionnelle et différents thèmes soutenus ayant de rapport avec la présente recherche
Ecole Nationale de la Gendarmerie	Revue, programmes de formation, exposés	Contenus de formation, méthodes d'enseignement et d'évaluation, les orientations de la formation
Bureau Fichier Central et Renseignement de la DGGN	Rapports	Statistique sur la sécurité Résultat sur l'état de la sécurité,
UNESCO, UNICEF, IF, INFRE	Ouvrages	Conception des contenus de formation Conduite de formation Rapport Développement-Sécurité
Centre de documentation de l'Ecole de Maintien de la Paix de Bamako (Mali)	Revue et cours	Réforme de la sécurité
Internet	Ouvrages, revue et rapports	Développement, sécurité, la formation

Source : Données de terrain, 2013

Cette recherche documentaire a été complétée par des sources orales.

2-3- Sources orales

Les personnes ressources concernées par la recherche ont été choisies suivant des critères de compétences, d'expériences vécues ou de connaissances avérées dans le domaine de la formation des agents de sécurité publique. Il s'agit pour la plupart des anciens officiers et sous-officiers, de gendarmerie et de police nationales, censés avoir d'expériences au sujet de la présente problématique.

En définitive, ces sources documentaires et orales ont permis d'avoir une large connaissance sur les différents aspects de la formation initiale des élèves-gendarmes et de leurs fonctions sur le terrain.

2-4- Bases de la recherche et techniques d'échantillonnage

Outre les sources documentaires et orales, il a été défini une base de sondage en vue de donner une caractéristique scientifique à la présente recherche.

2-4-1- Bases de sondage

La population d'informateurs est composée de plusieurs catégories socioprofessionnelles. Il s'agit de :

- des officiers et sous-officiers de la gendarmerie et de la police nationale à la retraite pour avoir des informations sur les missions des forces de sécurité publique;
- des gendarmes (officiers, sous-officiers et gendarmes de rang) encore en fonction pour avoir des informations sur les moyens et l'organisation de la gendarmerie ;
- des gendarmes formateurs à l'Ecole nationale de la gendarmerie pour avoir des informations sur les contenus et le déroulement de la formation ;

- des élèves gendarmes en formation à l'Ecole nationale de la gendarmerie pour avoir des informations sur le déroulement de la formation ;
- des gendarmes fraîchement sortis de l'école et en service dans les unités de la gendarmerie pour avoir des informations sur l'adéquation formation-emploi ;
- des opérateurs économiques pour avoir des informations sur le rôle de la sécurité dans le développement ;
- des chefs de communautés traditionnelles et religieuses locaux pour avoir des informations sur la contribution des acteurs civiles à la sécurité;
- des sociologues pour avoir des informations sur les impacts négatifs de l'insécurité sur la société;
- des spécialistes de formation pour avoir des informations sur la conception des programmes de formation et les méthodes d'enseignement ;
- des Elus locaux pour avoir des informations sur la contribution des acteurs civiles à la sécurité ;
- des chefs des comités locaux de sécurité locaux pour avoir des informations sur la contribution des acteurs civiles à la sécurité ;
- des commerçants pour avoir des informations sur le rôle de la sécurité dans le développement ;
- des chauffeurs et conducteurs de taxi moto pour avoir des informations sur la sécurité routière;
- des magistrats pour avoir des informations sur le rendement des gendarmes ;
- des prisonniers pour avoir des informations sur l'efficacité du système de renseignements de la gendarmerie.
- des citoyens ordinaires pour avoir des informations sur la sécurité et le développement.

Etant donné qu'il est techniquement difficile d'interroger ou de toucher toutes les catégories socioprofessionnelles de la population, il a été tiré au hasard quelques éléments de ces catégories. Cela a permis de composer l'échantillon de la présente recherche.

2-4-2-Techniques d'échantillonnage

Tous les acteurs ont été choisis sur la base du choix raisonné, excepté le citoyen ordinaire. Pour le choix raisonné, il a été fait recours au guide d'entretien tandis que le questionnaire a été utilisé pour le citoyen ordinaire. Les quotas ont été fixés après enquête et ce, par effet de saturation de l'information. Les tableaux II et III donnent les quotas par acteur et les types d'informations recueillies en général et les quotas par site en particulier :

Tableau II : Répartition statistique des enquêtés et les types d'informations recueillies

Acteurs	Effectif	Type d'informations
Off et S/off de la Gendarmerie et de la Police nationales à la retraite	17	Missions des forces de sécurité publique
Gendarmes en fonction	15	-Moyens et organisation de la Gendarmerie ; Difficultés
Gendarmes formateurs à l'ENG	07	Contenus et déroulement de la formation
Elèves gendarmes en formation à l'ENG	38	Déroulement de formation
Jeunes gendarmes en service dans les unités	23	Adéquation formation-emploi
Magistrats	08	Rendements des gendarmes
Opérateurs économiques et commerçants	07	Influence de la sécurité sur l'économie
Chefs de communautés traditionnelles et religieuses	05	Contributions des acteurs civiles à la sécurité
Sociologues	03	Impacts négatifs de l'insécurité sur la société
Spécialistes de formation	06	Conceptions des programmes et les méthodes d'enseignement
Elus locaux et Chefs des comités locaux de sécurité	25	Contributions des acteurs civiles à la sécurité
Chauffeurs et conducteurs de taxi moto	11	Sécurité routière
Prisonniers	07	Système de renseignements de la gendarmerie
Citoyens ordinaires	11	Sécurité et développement
Total	183	

Source : Données de terrain, 2013

Tableau III : Répartition des quotas par acteur et par site

Acteurs	Site de Porto-Novo		Site de sèmè-Podji		Site de Cotonou		Total	
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage
Off et S/off de la Gendarmerie et de la Police nationales à la retraite	10	58,82%	02	11,76%	05	29,41%	17	100%
Gendarmes en fonction	08	53,33%	05	33,33%	02	13,33%	15	100%
Gendarmes formateurs à l'ENG	07	100%	/	/	/	/	07	100%
Elèves gendarmes en formation à l'ENG	38	100%	/	/	/	/	38	100%
Jeunes gendarmes en service dans les unités	10	43,48%	05	21,74%	08	34,78%	23	100%
Magistrats	05	62,50%	/	/	03	37,50%	08	100%
Opérateurs économiques et commerçants	02	28,57%	01	14,29%	04	57,14%	07	100%
Chefs de communautés traditionnelles et religieuses	04	80,00%	/	/	01	20,00%	05	100%
Sociologues	01	33,33%	/	/	02	66,67%	03	100%
Spécialistes de formation	04	66,67%	/	/	02	33,33%	06	100%
Elus locaux et Chefs des comités locaux de sécurité	18	72%	05	20,00%	02	8,00%	25	100%
Chauffeurs et conducteurs de taxi moto	05	45,45%	04	36,36%	02	18,18%	11	100%
Prisonniers	04	57,14%	/	/	03	42,86%	07	100%
Citoyens ordinaires	03	27,27%	04	36,36%	04	36,36%	11	100%

Source : Données de terrain, 2013

2-5- Techniques et outils de collecte de données

2-5-1-Techniques

Trois techniques ont été utilisées pour saisir tous les aspects de la problématique. Il s'agit de l'analyse documentaire, de l'observation et l'entretien.

8- Analyse documentaire

Elle a consisté dans un premier temps à prendre connaissance des différents ouvrages qui ont traité de la problématique et dans un second temps à analyser minutieusement les contenus de ces ouvrages.

Cette recherche documentaire a permis d'évaluer la formation initiale donnée aux gendarmes, de comparer ce qui se fait à l'Ecole nationale de la gendarmerie avec ce qui est prévu. En d'autres termes, cela a permis un rapprochement entre le contenu prescrit et celui réellement réalisé. Mais l'analyse documentaire n'a pas été la seule technique utilisée.

9- Observation

Afin de recueillir le maximum d'informations sur les contenus et le déroulement de la formation initiale des gendarmes au Bénin et leurs performances sur le terrain, l'observation a été également utilisée comme technique. Il s'est agi d'une observation participante.

10- Entretien

En ce qui concerne les techniques de collecte de données, elles ont été conçues en relation avec les constats, les hypothèses, les objectifs et la problématique du

sujet pour recueillir des informations et mettre à jour certains indicateurs utiles. Ici, « l'entretien s'aperçoit comme un processus interlocutoire et non un simple prélèvement d'informations » (Blanchet A. et Gotman A. 1992).

L'entretien a été utilisé sous deux formes : l'entretien direct et l'entretien semi-direct.

2-5-1- Outils

A ces trois techniques, ont été associés respectivement trois outils à savoir :

- 11- Grille de lecture (voir annexe n°1) : a permis de faire la recherche documentaire dans les centres de documentation ;
- 12- Grille d'observation : a permis de faire une observation participante sur le terrain afin de vérifier les hypothèses de travail élaborées ;
- 13- Guide d'entretien (voir annexe n°2) : a permis de faire des entretiens avec les acteurs ciblés en vue d'avoir le maximum d'informations relatives à la problématique de recherche.

2-6- Enquêtes de terrain

Les travaux de terrain se sont déroulés en deux temps :

Une phase de pré-enquête et une phase d'enquête proprement dite.

2-6-1-Pré-enquête

Elle s'est déroulée dans les villes de Porto Novo, de Sèmè-Podji de Cotonou et puis a couvert le mois de juillet 2013. Elle a permis de tester les outils de collecte élaborés et de les affiner en fonction des spécificités du terrain et de la nature des données à collecter.

2-6-2-Enquête proprement dite

La collecte de données a été opérée de façon discontinue selon la disponibilité des groupes cibles. Elle a duré de novembre 2013 à décembre 2013. En effet, cette deuxième a été relativement longue. Cette situation est due au fait que les interviews avec les différents groupes cibles ne se sont jamais déroulées en une seule phase.

2-7- Techniques de traitement et d'analyse des données

2-7-1- Techniques de traitement

Les données recueillies sur le terrain ont été regroupées par catégories suivant les principaux objectifs de la présente recherche et traitées de façon manuelle et sur l'ordinateur avec les logiciels Word et Excel.

2-7-2-Modèles d'analyse

Deux modèles ont permis d'analyser les données issues de la recherche. Il s'agit dans un premier temps du fonctionnalisme de MERTON (1936). En effet, le fonctionnalisme considère la société comme un ensemble intégré (structure ou système) dont les institutions sociales sont les composantes. Chaque institution est en relation avec les autres et remplit une ou plusieurs fonctions qui contribuent à l'organisation et à l'activité de la société (tout comme les organes du corps humain concourent à son bon fonctionnement). Donc, cela permettra d'analyser les rôles des gendarmes. Dans un second temps, ce modèle a été appuyé par la sociologie des curricula de FORQUIN (2008) pour évaluer la formation initiale des gendarmes. Car, La sociologie des curricula fait référence à un ensemble de travaux développant une analyse de la constitution et de la nature des savoirs transmis par l'école.

2-8- Contraintes du travail

Le présent travail est sujet à plusieurs contraintes. La non actualisation des données statistiques sur la sécurité et la criminalité, la forte tendance à la réticence des acteurs approchés lors des entretiens (surtout au niveau des gendarmes) ont constitué les majeurs obstacles du travail. Par ailleurs, les reports de rendez-vous de certains acteurs clés justifient la relative longue période proprement dite. Mais ces difficultés ont été contournées grâce à la détermination, à beaucoup de tacts dans le style de questionnement pour venir aboutir des objectifs identifiés.

Cette démarche méthodologique a permis d'avoir des données qui sont présentées et analysées dans la deuxième partie.

DEUXIEME PARTIE :
PRESENTATION ET ANALYSE DES
RESULTATS

CHAPITRE III : QUESTION SECURITAIRE ET LA MISE EN ACTION DE LA GENDARMERIE BENINOISE

Avec une population de **9.983.884** habitants (rapport provisoire du RGPH4) et d'une superficie de **114.763 km²**, la République du Bénin est un pays du Golf de Guinée servant de carrefour aux peuples de l'Afrique de l'Ouest. Pays démocratique depuis les années 1991, il assure la sécurité de ses citoyens et celle des étrangers y vivant (malgré les obstacles). Mais ces dernières années, cette sécurité est menacée.

En effet, les statistiques des infractions enregistrées au niveau du Bureau fichier central et renseignements (BFCR) de la Gendarmerie nationale les dix dernières années illustrent cet état de fait.

Mais comment se manifeste l'insécurité de nos jours au Bénin ? Et quelles en sont les causes ?

3-1- Causes et manifestations de l'insécurité au Bénin : illustration des faits par des statistiques

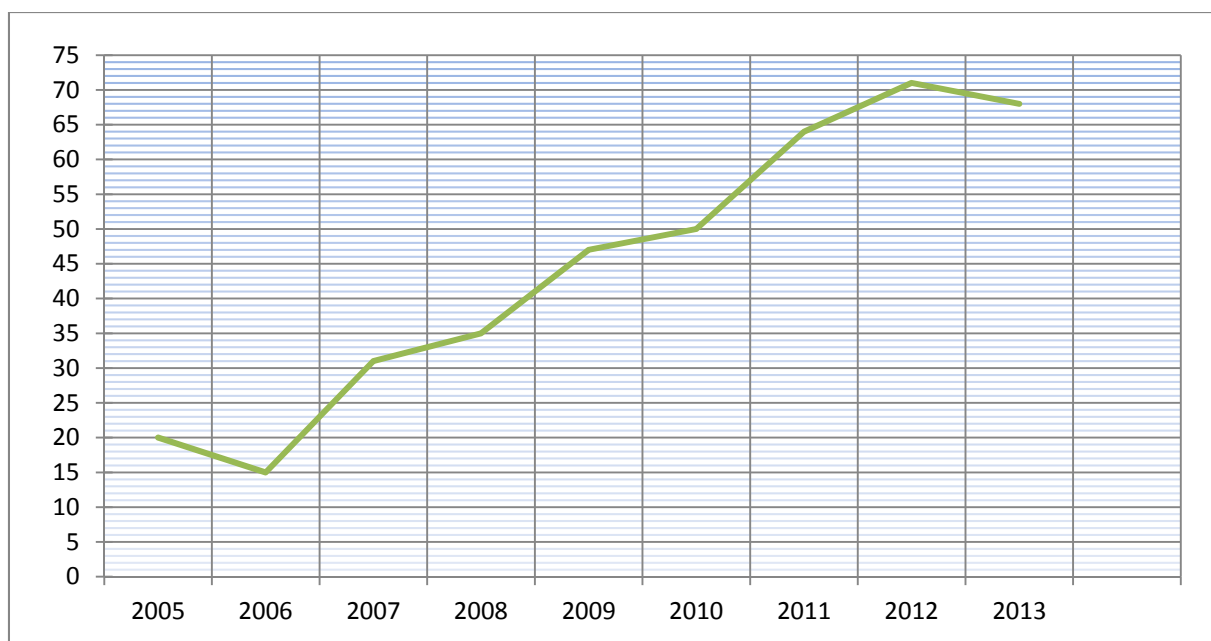
L'insécurité, au Bénin, se manifeste sous plusieurs formes et a une multitude de causes.

3-1-1 Causes et manifestations

Les causes de l'insécurité au Bénin sont multiples et variées. Loin d'être exhaustif, le chômage peut être cité avec ses conséquences. En effet, le chômage amène beaucoup de jeunes à basculer dans le rang des délinquants. Ainsi, l'enquête sur le terrain a permis de constater que sur une population carcérale de 704 à la Prison civile de Misséréte (à la date du 26 décembre 2013), 497

appartiennent à la tranche d'âge 18-35 ans ; soit 71% de la population carcérale. Et dans cette population carcérale de bras valides, sur les 497 détenus, 21 seulement sont des fonctionnaires (de l'Etat ou non). Autrement dit, dans cette population de bras valides, seulement 4,23% sont des travailleurs et les autres non travailleurs, potentiels candidats à la criminalité. Ensuite, la déscolarisation est l'une des causes de l'insécurité au Bénin. Car ces dix dernières années, la part des déscolarisés dans les rangs des enfants en conflit avec la loi ne fait que s'accroître. La courbe ci-dessous en témoigne.

Graphique n°1 : Courbe des enfants déscolarisés en conflit avec la loi



Source: Données de terrain, 2013

Par ailleurs, la position géographique du Bénin favorise d'une manière ou d'une autre l'insécurité. En effet cette position qui fait de lui un pays de transit pour certains pays sahélo-sahéliens en raison de sa proximité avec l'un des géants de l'Afrique (le Nigéria), le Bénin enregistre depuis quelques années une recrudescence d'actes d'attaques à mains armées perpétrées par des individus de

nationalités diverses avec des armes de guerre. Ces délinquants agissent de jour comme de nuit dans les grandes agglomérations, les campagnes et sur les grands axes routiers. Les braquages répétés ces dernières années en témoignent. De même, les flux migratoires résultant des conflits sous régionaux, ont enregistré au Bénin un afflux de réfugiés qui pour la plupart se retrouvent dans le pays très démunis. A cela, il faut ajouter la grande masse de populations autochtones vivant dans la précarité. Ces milieux démunis façonnent et rejettent dans la société des délinquants.

En outre, les conflits fonciers constituent une menace pour la sécurité. En effet, l'accroissement démographique exponentiel pose aujourd'hui non seulement la problématique de la disponibilité des terres mais surtout leur répartition entre d'abord les héritiers puis de la main mise même de l'Etat sur celles présumées être libres. Il s'observe donc, des affrontements meurtriers entre villages d'une même région qui naguère vivaient en parfaite harmonie. Des familles se divisent et s'entretuent pour s'approprier un lopin de terre. Il y a aussi la surexploitation des ressources fauniques et halieutiques qui ne permet plus aux populations des campagnes de subvenir à leurs besoins les plus élémentaires. Cette situation a pour conséquence l'exode rural massif, toutes choses qui entraînent dans les grandes agglomérations, l'implantation de bidonvilles et par ricochet le développement de la délinquance à la solde de toutes les activités nuisibles à la quiétude sociale.

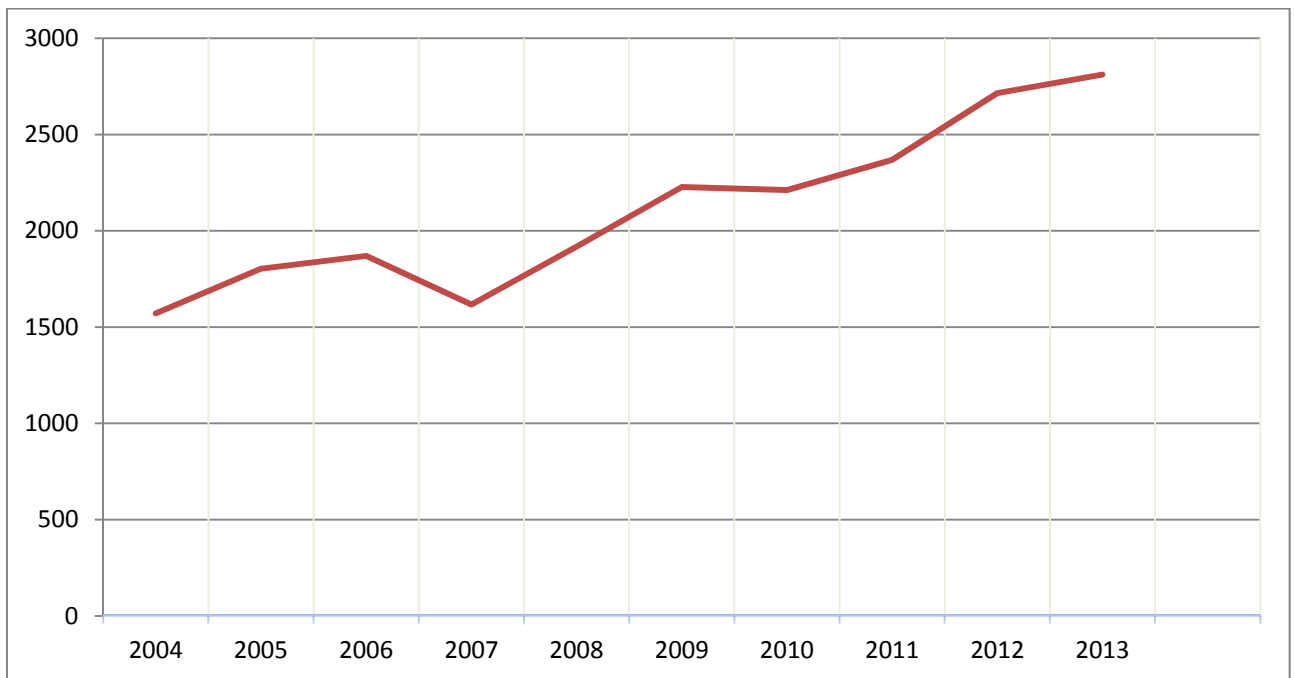
Enfin, la transhumance incontrôlée semble être aussi une source d'insécurité. La porosité des frontières et les potentialités floristiques font qu'il enregistre chaque année l'entrée massive de bêtes transhumant des pays de l'hinterland. Cette transhumance incontrôlée pour la plupart du temps est source de conflits sanglants entre éleveurs et agriculteurs. Des villages sont souvent

incendiés, des campements sont attaqués à l'arme blanche et avec des armes à feu causant de nombreuses pertes en vie humaines et beaucoup de dégâts matériels. De plus, il existe bien d'autres facteurs qui sont à la base de l'insécurité qui se manifeste sous plusieurs formes au Bénin.

L'insécurité au Bénin se manifeste sous trois grandes formes : la grande criminalité, la moyenne délinquance et la petite délinquance. La grande criminalité se traduit par des grands braquages avec des moyens modernes et des stratégies tactiques bien élaborées. Cette forme de criminalité ébranle l'opinion publique. L'attaque des agences de "ECOBANK" au marché Dantokpa de Cotonou le 1^{er} Avril 2008 par des malfrats venus par les eaux lagunaires et celle du 21 Novembre 2008 dans les conditions similaires sont quelques cas parmi tant d'autres.

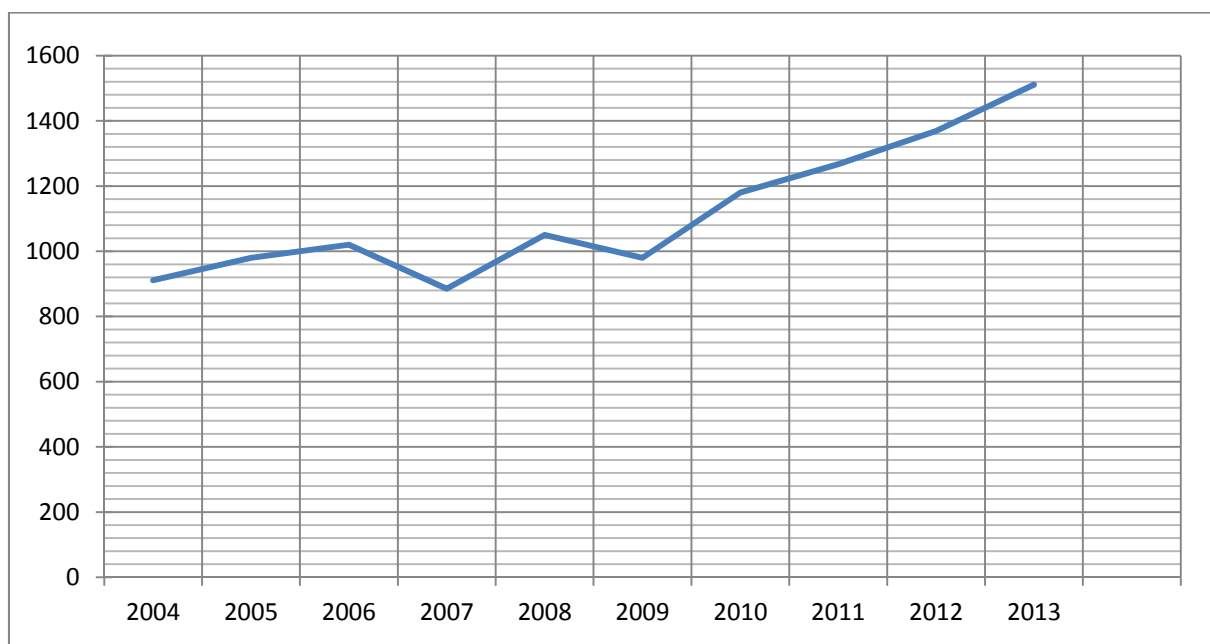
Le Bénin connaît également une recrudescence de la petite et moyenne délinquance. Au nombre des infractions couramment enregistrées, les atteintes aux biens et aux personnes sont les plus nombreuses comme le montrent les courbes ci-dessous pour les dix dernières années.

Graphique n°2 : Courbe des atteintes aux biens ces dix dernières années



Source : Données de terrain, 2013

Cette courbe montre l'évolution des infractions relatives aux atteintes aux biens ces dix dernières années. De la lecture de cette courbe, il ressort que les atteintes aux biens s'accroissent de façon exponentielle ces dernières années. Cette situation témoigne l'état grandissant de l'insécurité au Bénin ces dernières.

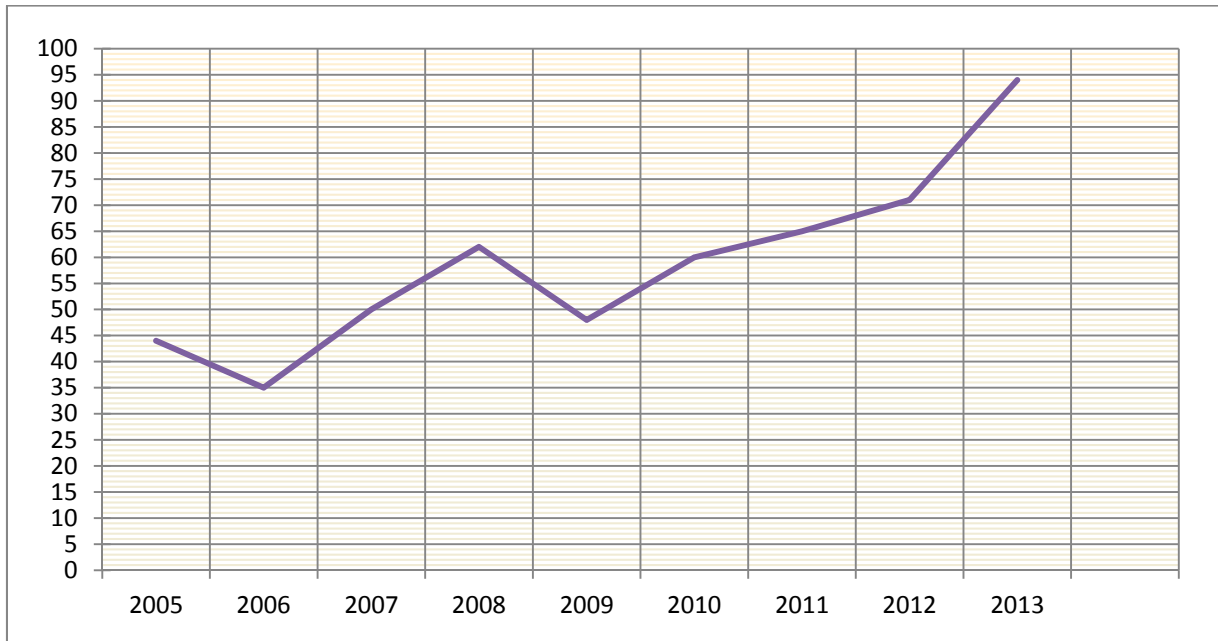
Graphique n°3 : Courbe des atteintes aux personnes ces dix dernières années

Source: Données de terrain, 2013

Cette courbe montre l'évolution des infractions relatives aux atteintes aux personnes ces dix dernières années. De la lecture de cette courbe, il ressort que les atteintes aux personnes s'accroissent de façon exponentielle ces dix dernières années. Cette situation témoigne l'état grandissant de l'insécurité au Bénin ces dernières. Ces infractions surviennent tantôt par effractions, tantôt par agressions violentes et des fois sous la menace d'armes.

Toujours dans ce registre, le phénomène de "coupeurs de routes" peut être mentionné. Il s'agit des individus souvent cagoulés et armés qui prennent d'assaut nos routes, créent momentanément des barrages à l'aide des troncs d'arbres, immobilisant tous les véhicules qui passent pendant un laps de temps et dépouillent violemment les passagers de leurs biens. Il est à noter que le phénomène a connu un accroissement ces dix dernières années. La courbe ci-dessous est illustrative à ce titre.

Graphisme n°4 : Courbe des braquages ces dix dernières années

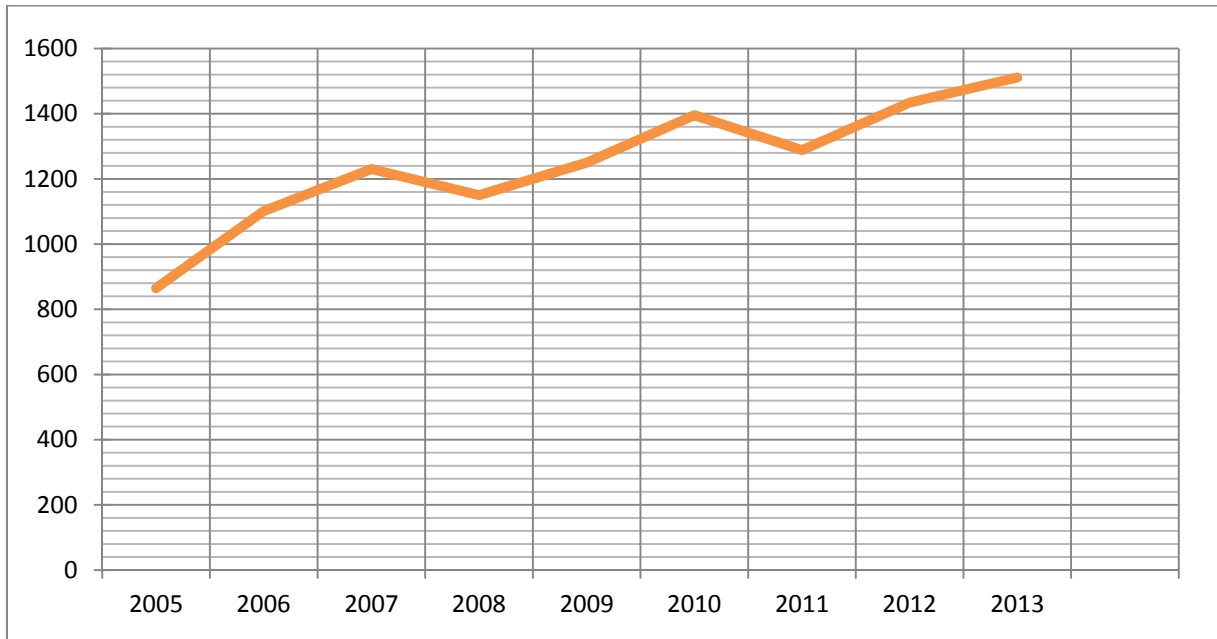


Source : Données de terrain, 2013

Cette courbe illustre l'accroissement des braquages sur les axes du Bénin ces dix dernières années. Cela confirme l'état de l'insécurité qui règne sur les axes du Bénin ces dernières années.

De plus, selon le BFCR, les unités de la gendarmerie ont enregistré ces dix dernières années plusieurs cas d'accidents de circulation comme l'illustre la courbe ci-dessous.

Graphique n°5 : Courbe d'accidents de circulation connus par la gendarmerie ces dix dernières années



Source : Données de terrain, 2013

Ces différentes courbes laissent transparaître que la relative quiétude qui a caractérisé pendant longtemps le Bénin se trouve progressivement menacée par des cas de criminalité qui ébranlent l'opinion publique. Ainsi, l'insécurité commence à monter comme l'indique les chiffres ci-dessus issus de l'enquête.

De même, il faut ajouter les nouvelles formes de criminalité qui constituent aujourd'hui des défis sécuritaires importants à relever pour garantir un environnement propice à la prospérité économique du Bénin. Il s'agit de :

- la cybercriminalité ;
- la traite des êtres humains ;
- le trafic d'armes à feu ;
- le trafic de véhicules volés ;

- le trafic des ressources naturelles (or, marbre,...) ;
- le trafic de drogues et stupéfiants ;
- le trafic des biens culturels (relics et sandalettes des anciens rois)
- le blanchiment d'argent ;
- la piraterie maritime ;
- le trafic des produits contrefaits ;

Mais au regard de l'ampleur de l'insécurité et ses conséquences pour le développement, quelles réponses proposent les institutions chargées de la sécurité en général et la gendarmerie en particulier ?

3-1-2- Réponses institutionnelles par delà l'intervention de la gendarmerie

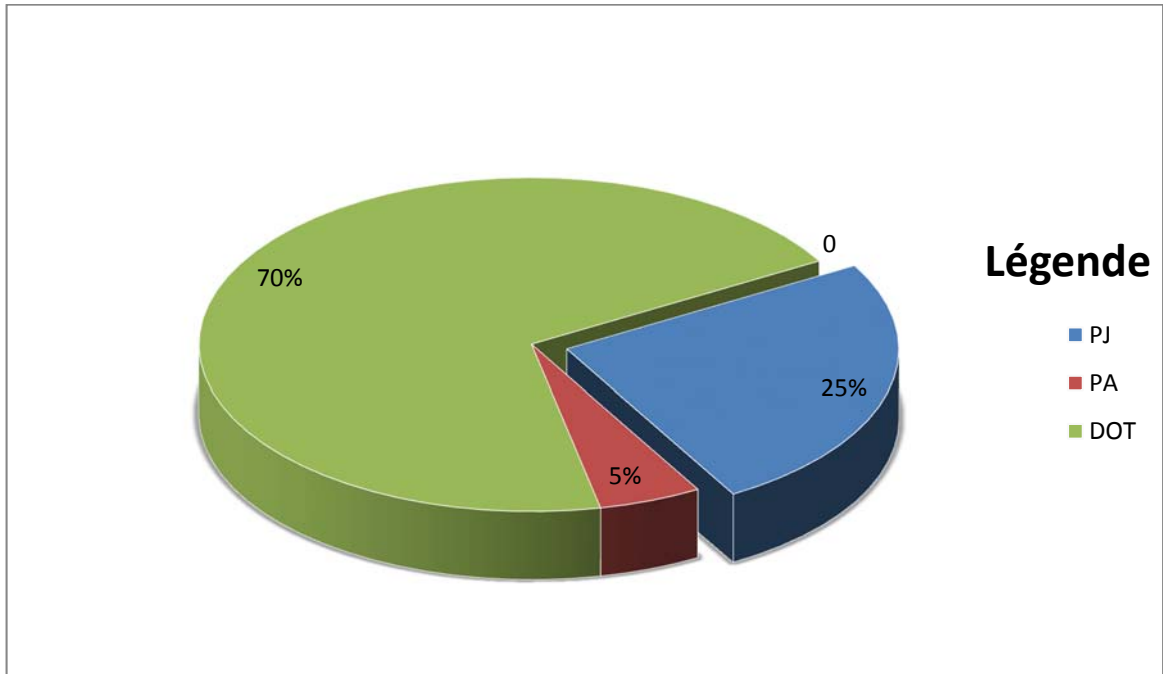
Au Bénin, les forces de sécurité publique assurent la sécurité des personnes et des biens sont essentiellement la police et la gendarmerie nationales.

Placée sous la tutelle du Ministre de l'intérieur, de la sécurité publique et des cultes (MISPC), la police nationale oriente ses missions vers la sécurité publique, la lutte contre la criminalité, les grands trafics et la police de proximité. Mais vu l'ampleur de la tâche, la sécurité n'est pas confiée exclusivement à la police, d'où l'intervention de la gendarmerie nationale.

Dépendant du Ministre de la défense nationale (MDN), la gendarmerie nationale est placée pour emploi auprès du Ministre de l'intérieur, de la sécurité publique et des cultes. Elle est l'héritière de la gendarmerie française dont elle a emprunté en grande partie l'organisation. Forte de quatre mille (4000) hommes environs (DGGN, 2013), ses missions s'exercent dans plusieurs domaines. Ainsi, elle exécute des missions de police judiciaire, police administrative et de

défense opérationnelle du territoire. Le diagramme ci-dessous montre la proportion de ces différentes missions.

Graphique n°6 : Diagramme de répartition des missions de la gendarmerie



Source : Données de terrain, 2013

L'intervention de la gendarmerie prend l'une des formes des missions suscitées pour faire face à l'insécurité. Ainsi, pour assurer la tranquillité, le maintien de l'ordre, l'exécution des lois et règlements, la gendarmerie fait appel à la police administrative qui a un caractère préventif. Les services d'ordre, garde des institutions, en sont quelques exemples. La police judiciaire lui permet de « constater les infractions à la loi pénale, d'en rassembler les preuves et d'en rechercher les auteurs tant qu'une information n'est pas ouverte » (article 14 de la loi n°2012-15 du 18 mars 2013 portant code de procédure pénale en République du Bénin). Cette mission se traduit par les interpellations, les

rédactions des procès-verbaux, l'exécution des mandats de justice et la police militaire. C'est le bras répressif de la gendarmerie. C'est toujours dans le prolongement de cette mission qu'elle joue, sur les théâtres d'opérations, le rôle prévôtal.

La troisième dimension de ses missions est consacrée à la défense du territoire. A travers les brigades installées le long des frontières, la gendarmerie assure l'intégralité du territoire. DIENG (2010) a, dans une approche fonctionnaliste de la sociologie des professionnels, souligné le rôle de la gendarmerie en rappelant ses missions. L'accomplissement quotidien et sans relâche de ces missions permet à la gendarmerie de faire face aux défis sécuritaires.

3-2- Gendarmerie faces aux défis sécuritaires

La cartographie de la criminalité au Bénin est en perpétuelle évolution imposant aux forces de sécurité publique des défis instables. Ainsi, la gendarmerie, la force la plus proche des populations avec ses unités installées sur toute l'étendue du territoire (DGGN 2013), se trouve constamment heurtée à ces instables défis sécuritaires. Cette situation met en cause par moments le système sécuritaire mis en place par la gendarmerie.

3-2-1- Insécurité au Bénin

La montée de la criminalité transfrontalière et du grand banditisme n'épargne aucun pays du monde. Ainsi, au Bénin les menaces de la sécurité sont réelles.

D'une part, il est à signaler que le Bénin appartient à l'espace CEDEAO et se meut dans un contexte sous régional en pleine mutation. En effet, la cartographie criminelle de tout le Golfe de Guinée a subi une forte modification

ces dernières années. Plusieurs groupes criminels se sont organisés à travers plusieurs pays et entretenant dans la sous-région l'insécurité. Il s'agit entre autres, "des rebelles du MENA du Delta " au Nigéria, des "Bakam freedom fighters" du Cameroun, des "Blousons Noirs" de la Côte d'Ivoire, des "Solè men" du Benin et du Nigéria etc.... Ces groupes sont fortement équipés et ont des tentacules qui s'activent à leur service, et leur facilitent la commission des crimes transnationaux. Ainsi, le Bénin étant que pays de la sous-région se trouve d'une manière ou d'une autre, affecté par ces groupes qui ne cessent d'alimenter la grande criminalité. Dans ce registre, les attaques d'agences de banque au marché "DANTOKPA" (21 Avril et 21 Novembre 2008), et bien d'autres attaques en sont quelques illustrations parmi tant d'autres.

D'autre part, il y a les petites et moyennes délinquances qui se développent au plan purement interne sans forcément appui extérieur. Elles se manifestent par les atteintes aux biens (escroquerie, arnaque, phénomène de "gay man"...) aux personnes etc. De plus, depuis quelques années, le phénomène de "coupeurs de routes" se développe et continue de faire des victimes sur les grands axes. Ce phénomène a connu une recrudescence ces dix dernières années comme le prouve le graphique n°4.

De même, le trafic des enfants, le trafic des armes à feu, la traite des êtres humains, le trafic de véhicules volés, la piraterie maritime accroissant l'insécurité au Bénin. De même, les nombreux incidents issus du trafic illicite des produits pétroliers avec d'importants dégâts matériels et humains alimentent également l'insécurité au Bénin.

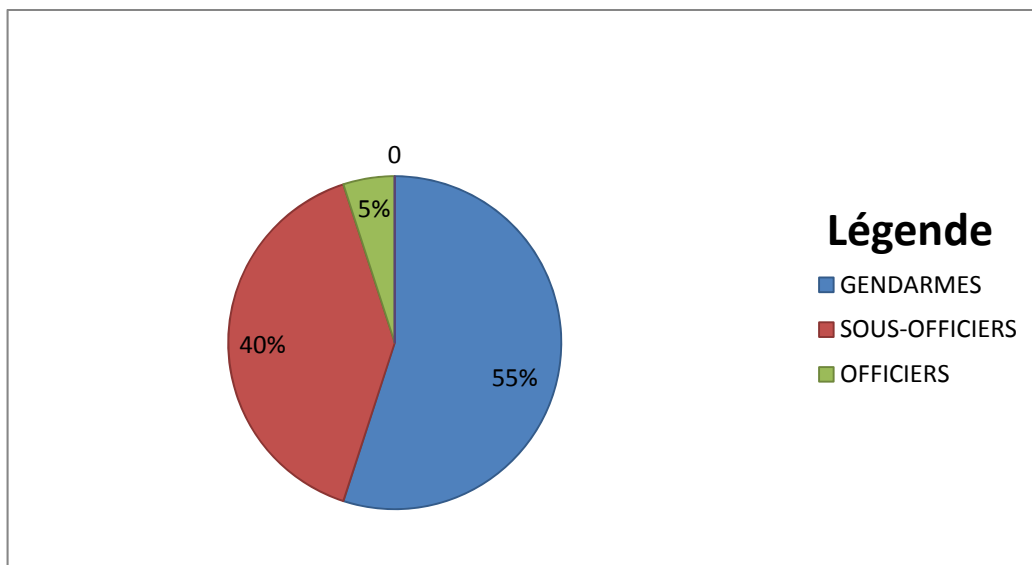
Mais face à ce tableau noir de la sécurité au Bénin, quels moyens de lutte dispose la gendarmerie pour accompagner le développement socio-économique du Bénin ?

3-2-2- Moyens et stratégies de lutte de la gendarmerie

Force humaine au service de la population, la gendarmerie béninoise, pour lutter efficacement contre l'insécurité, s'est dotée des moyens et stratégies.

Créée le 11 Septembre 1961, la gendarmerie du Bénin est forte aujourd'hui de quatre mille (4000) hommes environ répartis comme suit :

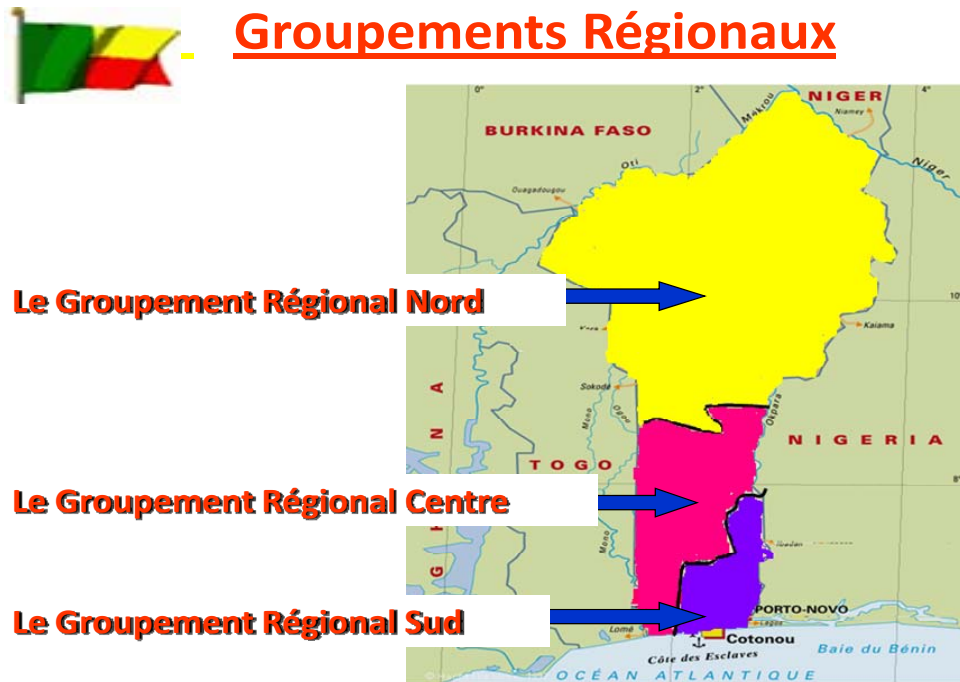
Graphique n°8 : répartition des personnels de la gendarmerie par catégories



Source : Données de terrain, 2013

Ces quatre mille hommes sont répartis dans les corps, les compagnies et les unités territoriales. Outre les unités territoriales, la gendarmerie possède également des brigades spéciales, lacustres et pénitentiaires. Les unités territoriales sont réparties entre trois groupements régionaux comme l'indique la carte ci-dessous.

Figure 2 : Carte opérationnelle de la gendarmerie



Source : Données de terrain, 2013

Outre le moyen humain, la gendarmerie possède un parc automobile composé de véhicules pick-up pour les patrouilles, les véhicules de transport pour le maintien de l'ordre. La photo ci-dessus montre quelques uns de ces véhicules.



Photo n°1 : véhicules de patrouilles et de transport

Source : DGGN, 2012

De même, les brigades lacustres sont dotées de barques motorisées. (voir photo ci-dessous).

Photo n°2 : barque motorisée pour les brigades lacustres



Source : DGGN, 2013

De surcroît, la gendarmerie possède des moyens de transmission comme les postes émetteurs-récepteurs (TK 80-90 ; TRC95 etc.), les téléphones conventionnels, les GSM etc.

Enfin, la gendarmerie a des moyens spécifiques pour le service. Au nombre de ces moyens, il y a les matériels de maintien de l'ordre (boucliers, gilets par coups, grenades...), les objets de sûreté (menottes), les gilets de sauvetage etc.

Tous ces moyens permettent à la gendarmerie de lutter efficacement contre l'insécurité à travers des stratégies.

S'appuyant sur ses quatre escadrons mobiles et du GIGN (voir photos ci-dessous), la gendarmerie béninoise organise ses stratégies de lutte.

Planche n°1 : Escadron mobile et GIGN



Escadron de Gendarmerie Mobile



Assure le maintien et le rétablissement de l'ordre public.



Le Groupe d'intervention de la Gendarmerie Nationale (G.I.G.N.)



**RATTACHE DIRECTEMENT AU DGGN, IL INTERVIENT
LORS DES PRISES D'OTAGES, DES CAS DE
TERRORISME ET DE GRAND BANDITISME.**

Source : DGGN, 2012

Ces stratégies tournent autour de quatre axes principaux (DGGN, 2012) :

- le premier axe concerne la priorité donnée à la prévention et à la dissuasion ;
- le second axe est basé sur le renforcement de la capacité opérationnelle (formation, recyclage...) ;
- le troisième est relatif à l'adaptation de la législation à l'évolution de la criminalité ;
- le quatrième axe concerne la coopération bilatérale et multilatérale (coopération avec les services de police des pays amis).

La mise en œuvre de ces stratégies, permet à la gendarmerie d'assurer ses missions pour contribuer au développement du Bénin.

CHAPITRE IV : CONTRIBUTION DE LA GENDARMERIE AU DEVELOPPEMENT SOCIO ECONOMIQUE DU BENIN

Instituée pour assurer le maintien de l'ordre et l'exécution des lois, la gendarmerie du Bénin demeure sur le plan opérationnel, la force de police la plus proche des populations au profit desquelles ses actions s'exercent.

Ainsi, à travers ses missions de police judiciaire, de police administrative et de DOT, elle contribue au bien-être des populations dont elle assure la sécurité.

Quotidiennement, elle participe au développement du Bénin à travers plusieurs actions relevant de ses prérogatives

4-1- Gendarmerie et développement

La gendarmerie participe au développement socio-économique du Bénin à travers ses missions. Le tableau suivant de répartition des opinions des enquêtés sur la contribution de la gendarmerie au développement en témoigne.

Tableau IV : Tableau de statistiques d'opinions des enquêtés

Question	Effectif des acteurs enquêtés	Effectif des acteurs répondant à l'affirmative	Pourcentage (%)
La gendarmerie contribue-t-elle au développement du Bénin ?	183	177	96,72

Source : Données de terrain, 2013

Ce tableau montre la quasi unanimité faite autour de la contribution de la gendarmerie au développement socio économique du Bénin. En effet, sur les cent quatre vingt et trois (183) enquêtés sur la question, seulement six (06) ont répondu par la négative. Il est à noter que les six ayant répondu par la négative sont tous des prisonniers. Il ressort donc que la gendarmerie joue un rôle prépondérant dans le processus de développement de toute nation.

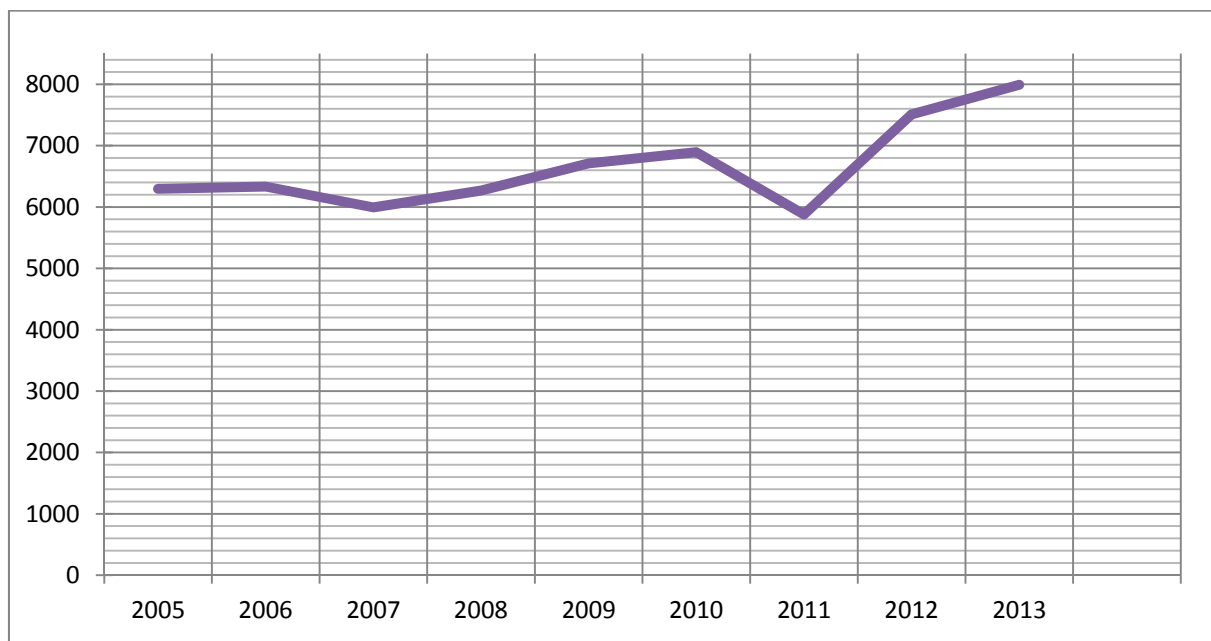
Mais en quoi consistent les actions de développement de la gendarmerie ?

4-1-1- Sécurité des biens, personnes, capitaux et services

De nos jours, aucun pays ne peut se développer sans la sécurité. Ainsi, au Bénin, la gendarmerie joue un rôle prépondérant dans la sécurité des biens, personnes, capitaux et services, gage de tout développement. Cela est d'ailleurs appuyé par les travaux de GOERENS (2007) qui, dans une approche fonctionnaliste, a abordé la participation de la sécurité au développement d'une nation. A cet effet, il a affirmé : « *la sécurité est une condition nécessaire pour le développement* ».

D'une part, en ce qui concerne la sécurité des biens et des personnes, la gendarmerie ne cesse de s'acquitter quotidiennement de ses missions. Les patrouilles nocturnes et diurnes, les visites de secteur, les services de police de la route, l'interpellation des personnes soupçonnées sont quelques actions de développement que mène la gendarmerie. La courbe ci-dessous prouve le travail de la gendarmerie en matière de sécurité des biens et des personnes (nombre de procès-verbaux) ces dix dernières années.

Graphique n°9: Courbe des procès-verbaux faits par la gendarmerie ces dix dernières années



Source : Données de terrain, 2013

Toujours dans le même registre, la gendarmerie sécurise les axes routiers par le biais de ses dix (10) brigades routières installées respectivement à Porto-Novo, Sème-podji, Allada ; Lokossa, Abomey, Dassa, Natitingou, Kandi, Djougou, et Parakou. De même, nombre de personnalités sont gardées par les gendarmes.

D'autre part, la gendarmerie est très active en matière de sécurité, des capitaux et services ; volet très important aussi du développement. A travers tout le pays, quarante huit (48) agences de différentes banques (DGGN, 2013) sont gardés par la gendarmerie nationale. De même, des agences de finances et de micro finance sont sécurisées par les éléments de la gendarmerie. Par ailleurs, beaucoup de services sont gardés par la gendarmerie : Ministère des finances, Ministère de l'environnement, des agences de poste, la cours Suprême, la cours constitutionnelle etc.

Par ailleurs, la gendarmerie est constamment sollicitée pour le transfert de fonds. Au Bénin, la gendarmerie joue un rôle cardinal en matière de développement. Ainsi, la sécurité des personnes, biens, capitaux et services occupe une part importante dans ses actions quotidiennes. Outre cela, elle s'adonne à beaucoup d'autres activités de développement.

4-1-2- Autres prestations

En dehors de la sécurité des biens, personnes, capitaux et services, la gendarmerie s'investit quotidiennement dans d'autres activités de développement. La gendarmerie appuie beaucoup de services en matière de développement.

D'abord, elle participe au renflouement de la caisse de l'Etat par les amendes forfaitaires. Ainsi, le tableau ci-dessous donne les chiffres des dix (10) dernières années.

Tableau V : Statistiques des montants recouverts par la gendarmerie

Années	Montant (FCFA)
2004	8 234 000
2005	9 590 000
2006	9 889 000
2007	10 323 000
2008	10 890 000
2009	12 125 000
2010	13 025 00
2011	13 129 000
2012	16 032 000
2013	17 701 000

Source : Données de terrain, 2013

Ensuite, au plan social, la gendarmerie effectue beaucoup de prestations aux populations civiles. Elle met à leur disposition, ses motos, son corbillard, et son camion SPIROS quand elles en font la demande. (Voir les photos ci-dessous).

Planche n°2 : Engins susceptibles d'être mis à la disposition des populations



Source : Données de terrain, 2013

Par ailleurs, la gendarmerie appuie certaines administrations œuvrant pour le développement. C'est le cas du CNSR dans la lutte contre les accidents, le BUBEDRA dans la lutte contre la piraterie des œuvres d'esprit, le Ministère des finances pour le recouvrement des impôts, la direction de l'environnement dans la lutte contre la pollution atmosphérique etc.

De plus, la gendarmerie, compte tenu de son maillage du territoire, appuie considérablement le ministère de l'agriculture. D'une part, elle sécurise les URCAR par l'intermédiaire des brigades spéciales créées à cet effet. (Voir photo)

Planche n°3 : Prestation au profit du ministère de l'agriculture



Source : Données de terrain, 2013

D'autre part, les campagnes cotonnières sont sécurisées en amont et en aval par les unités de gendarmerie.

Enfin, le poumon de l'économie du Bénin, le port autonome de Cotonou (Ministère de l'économie maritime) bénéficie de l'appui de la gendarmerie dans ses activités.

Au regard de toutes ces prestations, il ressort que la gendarmerie contribue à sa manière au développement du Bénin. Mais elle peut encore mieux faire si certaines conditions sont réunies.

4-2- Conditions pour une gendarmerie au service du développement socio-économique du Bénin

Depuis sa création, la gendarmerie nationale du Bénin ne cesse de participer au développement socio-économique et ce à travers ses missions traditionnelles. Mais l'évolution du monde lui lance, ces dernières années de nouveaux défis au point de remettre en cause son rôle d'acteur de développement. En effet, les contenus de formation n'ont pas véritablement évolué depuis sa création malgré les mutations que connaît la société béninoise. Cette situation est en train d'avoir des répercussions sur le rendement des gendarmes sur le terrain, remettant ainsi en cause par moment leur vocation d'acteur de développement en dépit de leurs efforts. Par ailleurs, il urge également de revoir le système de la gendarmerie en vue de la rendre proactive.

4-2-1- Réorientation de la formation

D'une durée de huit cent cinquante neuf (859) heures (ENG, 2013), la formation des élèves gendarmes béninois prend en compte quatre domaines : militaire, sportif (EPMS), professionnel et de la culture générale. Les différentes matières dispensées au cours de cette formation sont consignées dans le tableau ci-dessous :

Tableau VI : Programme pour la formation initiale des gendarmes

Matières	Volume horaire
Combat	80h
Topographie	36h
Armement IST	36h
Génie	21h
Règlement	24h
Formation morale et civique	20h
Transmission	19h
Organisation générale de la défense	11h
Service en campagne	08h
Ordre serré	17h
Sécurité militaire	09h
Police militaire	07h
Correspondance militaire	14h
Connaissances générales	22h
DIH	18h
Secourisme	12h
Athlétisme Musculation	60h
Parcours d'obstacles	16h
Marche commando	16h
Self défense	12h
PPT	39h
PPP	42h
DPS	62h
DPG	40h
Police administrative	22h
Maintien de l'ordre	50h
PCR	39h
Code de la route	12h
Vie et service des unités	28h
PGES	19h
Organisation de la gendarmerie	07h
Service intérieur de la gendarmerie	10h
Conduite du gendarme	13h

Source : ENG, 2013

L'enseignement de ces différentes matières vise les objectifs suivant :

- Amener l'élève gendarme à sa sortie, à commander efficacement un groupe de combat lors de l'exécution d'une mission militaire ;
- Amener le jeune gendarme à assumer efficacement ses fonctions d'ASPG en unités territoriales
- Avoir des gendarmes physiques aptes
- Avoir des gendarmes professionnels capables d'instruire à leur tour leurs subordonnés
- Donner aux futurs gendarmes les rudiments nécessaires pour pouvoir participer efficacement à une opération de maintien ou de rétablissement de l'ordre. (ENG, 2013).

C'est donc une formation qui vise à développer chez les futurs gendarmes, les qualités physiques, morales, intellectuelles, humaines et surtout professionnelles nécessaire à l'exécution des missions quotidiennes de la gendarmerie.

Ainsi, cette formation leur permet d'acquérir un certain nombre de valeurs cardinales indispensables pour la fonction du gendarme : la rigueur, le sens de responsabilité et du devoir, la loyauté, le goût du travail, la force du caractère, la probité, le courage réfléchi, la dignité, l'honnêteté, le sens de sacrifice etc.

Malgré les objectifs de cette formation qui se déroule normalement comme prévu, les gendarmes béninois se trouvent limités dans leurs actions ces dernières années et ceci suite à l'inadéquation entre leur profil (de 1961) et les réalités contemporaines. Cette amène les acteurs avertis de la formation militaire à reconnaître les limites de cette formation et à proposer sa réorientation. Le

tableau suivant de statistiques des opinions des acteurs enquêtés à ce sujet est illustratif.

Tableau VII : Tableau statistique des opinions des enquêtés sur la question de la formation

Question	Effectif des acteurs		Effectif des acteurs répondant à l'affirmative	Pourcentage (%)
	Formateurs à l'ENG	Gendarmes en fonction		
Pensez-vous qu'une réorientation de la formation des élèves gendarmes s'impose ?	07	15	22	100

Source : Données de terrain, 2013

Il ressort de la lecture de ce tableau que la totalité des acteurs enquêtés, sur la réorientation de la formation des gendarmes, ont donné un avis favorable. Par conséquent, il s'en suit une réorientation de la formation initiale des gendarmes béninois en vue de leur permettre de jouer pleinement leur rôle d'acteur de développement comme l'avait martelé DAGES (2010). En effet, dans son approche de la sociologie des curricula, cet auteur avait souligné « *l'enjeu majeur de la formation* » dans la réforme efficace de tout système de sécurité et

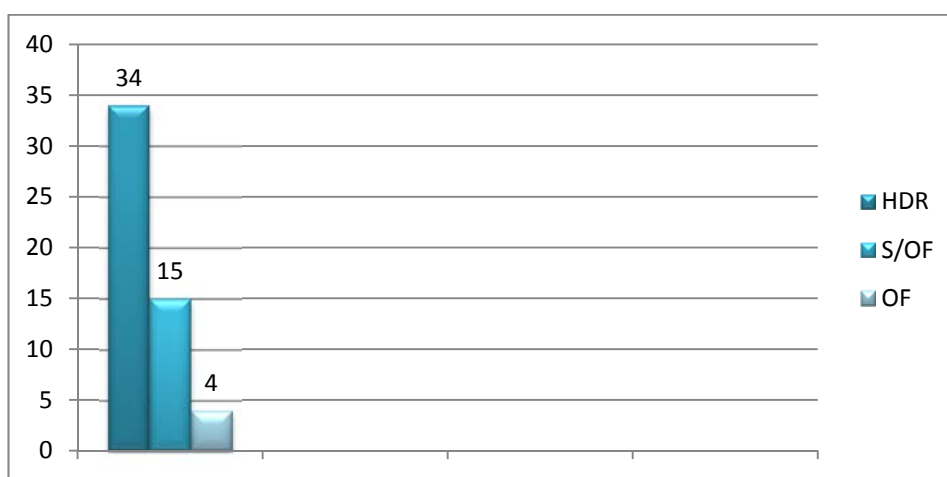
de défense. Il est allé loin en proposant que les gendarmes soient désormais formés autrement compte tenu du contexte de la complexité de leurs missions.

D'une part, les contenus de la formation datent de 1961 et méritent d'être revus afin de trouver le profil de gendarme recherché pour le développement du Bénin dans un climat de sécurité et de paix. Dans cette logique, les travaux du sociologue des curricula, MANGEZ (2008) sont très utiles. Dans son ouvrage intitulé : "Réformer les contenus d'enseignement : une sociologie du curriculum", il a étudié la mise en œuvre de la réforme de l'éducation, leur impact sur l'évolution des valeurs, des contenus et des méthodes pédagogiques.

En effet une analyse du tableau précédant (Programme de formation des élèves gendarmes) montre certaines limites des contenus de formation. Aujourd'hui où le monde est devenu un village planétaire, il serait suicidaire de former des gendarmes sans leur enseigner des matières comme : le droit pénal des affaires, le droit pénale de la famille, le droit civil, le droit pénal constitutionnel, la criminologie, la sécurité publique, le droit pénal international (DPI), le droit international pénal (DIP), l'anglais, l'informatique et bien d'autres; car un gendarme sans ces notions de nos jours ne pourra pas relever les nombreux défis sécuritaires du monde contemporain tel que la cybercriminalité, les crimes transfrontaliers, les infractions politiques, les crimes économiques etc. De même il est incroyable que la gendarmerie béninoise bien qu'ayant des brigades lacustres, n'a pas prévu la natation dans la formation initiale des gendarmes. De plus, les techniques d'intervention professionnelles qui sont en train d'être incérées progressivement dans le programme ne sont que sommaire. Or, beaucoup de gendarmes servant sur le terrain sont confrontés à des cas d'attaque avec ou sans arme. Par ailleurs, il n'est réservé que trente six (36) heures à l'armement, l'instruction sur le tir bien que nombre de gendarme sont appelés à

intervenir sur le terrain avec arme. Ce volume horaire ne permet pas de faire tirer les éléments à toutes les armes pendant la formation. Aussi la formation en pédagogie est sommaire alors que ces éléments sont des potentiels instructeurs justes à leur sortie. L'histogramme ci-dessous montre qu'à l'ENG, la majeure partie des instructeurs est faite d'hommes de rang.

Graphique n°10 : Histogramme de répartition des formateurs par catégories



Source: Données de terrain, 2013

D'autre part, le déroulement de la formation même pose plusieurs problèmes. D'abord, le manque de personnel d'encadrement qualifié constitue un impédimenta pour la bonne marche de la formation. L'histogramme ci-dessus en témoigne. Ensuite vient s'ajouter le manque d'infrastructures et de matériels didactiques à l'ENG. D'une capacité d'accueil de trois cent places, l'école accueille aujourd'hui six cent et même plus parfois d'où le problème d'hébergement et de salle de cours. De même l'aire abritant l'école étant trop exigüe, l'ENG ne dispose pas des aires de jeu pouvant permettre aux apprenants de se distraire, choses indispensables à l'épanouissement d'un apprenant.

L'absence d'un stand de tir, de connexion internet et d'une bibliothèque digne hypothèque quelque peu la formation. Enfin, la direction des études n'est pas vraiment fonctionnelle pour prescrire et suivre les méthodes d'enseignement. L'analyse SWOT qui suit résume la formation initiale des gendarmes et les stratégies à mettre en œuvre :

Tableau X : Analyse SWOT pour une formation de qualité des gendarmes

<p style="text-align: center;">Facteurs (Internes)</p> <p>Facteurs (externes)</p>	<p style="text-align: center;">Forces (internes)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rigueur militaire - Majorité des formateurs sont des gendarmes - Beaucoup de séances pratiques 	<p style="text-align: center;">Faiblesse (internes)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contenus de formation désuets et lacunaires - Quasi absence de matériels didactiques - Cadre de formation inapproprié - Absence d'un bureau de formation
<p style="text-align: center;">Opportunités (externes)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assistance des coopérants Français - Appui des organisations de la société civile en matière de formation morale et civique 	<p>Stratégie : s'appuyer sur les coopérations pour organiser régulièrement la formation des formateurs au profit de l'ENG</p>	<p>Stratégie : dans une démarche prospectiviste, revoir les contenus et le cadre de formation</p>
<p style="text-align: center;">Menaces (externes)</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'évolution de la sécurité béninoise - Mondialisation 	<p>Stratégie : organiser les stages de perfectionnement au fur et à mesure de l'apparition de nouveaux défis</p>	<p>Stratégie : doter l'ENG des moyens matériels, financiers et humains pour la pérennité d'une formation de qualité</p>

Source : Données de terrain, 2013

De ce qui précède, il apparaît que la formation initiale des gendarmes béninois doit être revue non seulement du point de vue des curricula mais aussi du déroulement proprement dit de la formation en vue de leur donner le profil recherché pour accompagner le développement socio-économique du Bénin. Ainsi, les travaux de FORQUIN (2008) en matière de la sociologie des curricula sont mieux indiqués. Ces travaux ont permis une analyse de la constitution et de la nature des savoirs à transmettre aux gendarmes, de faire le choix et d'organiser les programmes d'étude tout en tenant compte des coutumes des apprenants.

Mais la réorientation de la formation pourra-t-elle permettre à elle seule à la gendarmerie d'être proactive ?

4-2-2- Nécessité d'un pli proactif dans les missions de la gendarmerie.

Aujourd'hui, la gendarmerie béninoise est devenue une force de réaction. En effet, la plupart des interventions se font après que les délinquants eurent commis leurs forfaits. Le système est conçu de telle manière que la gendarmerie réagit souvent après les actes délictueux. Or, l'idéal serait d'avoir une gendarmerie proactive. Et pour cela il faut qu'une bonne partie des missions de la gendarmerie soient réservées aux renseignements car seuls les renseignements permettent d'anticiper pour éviter que l'acte ne se commette. Par conséquent, le système d'alerte et d'information doit être intégré pour permettre à la gendarmerie d'avoir les informations en temps opportun afin d'être proactive. Par ailleurs, la création d'une banque de données fiable sur les antécédents judiciaires de tous ceux qui vivent au Bénin au niveau des unités de gendarmerie augmenterait à coup sûr la pro activité de la gendarmerie dans ses missions.

En effet, cela permettrait d'avoir l'historique criminel de tout habitant du Bénin, par conséquent le renseignement fiable en peu de temps ; ce qui donnerait certainement un pli proactif à la gendarmerie. L'analyse SWOT ci-dessous donne une idée claire des stratégies pouvant être mises en œuvre pour donner un pli proactif à la gendarmerie :

Tableau XI : Analyse SWOT pour une gendarmerie proactive

<p>Facteurs (internes)</p> <p>Facteurs (externes)</p>	<p>Forces (internes)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une gendarmerie de proximité - Discipline militaire - Dualité organique de l'institution 	<p>Faiblesse (internes)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déficit de personnel - Quasi absence d'enquête de moralité - Des gendarmes généralistes
<p>Opportunités (Externes)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comités locaux de sécurité - Dépendance de plusieurs ministères 	<p>- Stratégie : disposer d'une gendarmerie forte et proactive qui fait du renseignement sa priorité en s'appuyant sur son maillage du territoire national.</p>	<p>Stratégie : rendre moderne, la DRH de la gendarmerie en vue de lui permettre de gérer efficacement la carrière des gendarmes depuis le recrutement jusqu'à la retraite</p>
<p>Menaces (externes)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rivalités avec la Police - Non coopération de la Population 	<p>Stratégie : former ensemble les acteurs traditionnels de la sécurité en vue de la cohésion tant recherchée pour la réussite de leurs missions communes.</p>	<p>Stratégie : Permettre à la gendarmerie de recruter selon les besoins et de diversifier les profils de ses agents afin de la rendre plus compétitive.</p>

Source : Données de terrain, 2013

Pour permettre à la gendarmerie nationale d'être au service du développement socio économique du Bénin, il urge de revoir la formation initiale des gendarmes dans son ensemble (contenus de formation, cadre de la formation et le déroulement proprement de la formation) d'une part et de donner à ses missions un pli proactif en mettant un accent particulier sur le renseignement.

Conclusion

Aucun développement ne peut se faire sans un environnement où règne la sécurité. Ainsi, « *l'absence de la sécurité hypothèque le développement* » (DIALLO, 2007) et toute organisation qui se veut prospère doit prendre au sérieux le crucial domaine de la sécurité. Car sans la sécurité, aucune entreprise n'aurait connu un développement harmonieux réussi. Et c'est pour cela que la sécurité est confiée, dans tous les pays, à des hommes formés à cet effet. Ainsi, au Bénin à l'instar d'autres pays, elle est assurée en partie par des gendarmes qui reçoivent une formation spécifique. Mais depuis quelques années, de nouveaux défis se présentent aux gendarmes au point d'impacter négativement leur rendement sur le terrain. Au nombre de ces défis contemporains, il peut être cité : la cybercriminalité, les crimes transfrontaliers, les attaques à mains armées par voie lagunaires, la piraterie maritime etc. Or, les contenus de formation étant conçus sans aucune prospective, le profil des gendarmes ne leur permet pas de réagir convenablement à certains de ces défis contemporains. Donc, une réorientation de la formation initiale des gendarmes s'impose pour corriger l'inadéquation entre le profil du gendarme béninois d'aujourd'hui et la fonction du gendarme (Hypothèse n°1). Par ailleurs, l'organisation interne de l'institution et la prescription de ses missions placent très souvent les gendarmes en position de réaction.

En effet, le système de collecte de renseignements de la gendarmerie est tel qu'elle réagit souvent après que les forfaits furent commis. Ainsi, il est souvent noté un déficit d'anticipation, de pro activité dans leur intervention

(Hypothèse n°2). Par conséquent, pour permettre à la gendarmerie d'être au service du développement socio-économique du Bénin, en assurant efficacement la sécurité des biens, personnes, capitaux et services, il urge que la formation initiale des gendarmes béninois soit revue de fond en comble (les curricula, les infrastructures, les méthodes d'enseignement, les matériels didactiques...). Il faut également revoir l'organisation interne pour qu'elle soit proactive dans ses missions.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ALAFIA, 2025(Ministère du plan, 2000)

AUGE, A. 2006, « les réformes du secteur de la sécurité et de la défense en Afrique sub-sahélienne : vers une institutionnalisation de la gouvernance du secteur sécuritaire », *Afrique contemporaine* 218(2) : 49-67.

BELLEAU, M., 2002, *Le défi de la sécurité publique après le 11septembre*. In : DAVID, C-P (eds.), *Repenser la sécurité : nouvelles menaces, nouvelles politiques*, FIDES. LA PRESSE.

CHATAIGNER, J-M, 2002, « la réforme du secteur de sécurité dans les états et sociétés fragiles : préalable indispensable au développement, dernière des illusions néocoloniales ? » *Afrique contemporaine* 218(2) : 101-117.

DAGES, H., 2010, « les gendarmes en opérations extérieures », *la réforme des systèmes de Sécurité et de justice*, 95- 107.

DE KETELE, J-M., CHASTRETTE, M., CROS, D., MITTELIN, P. et THOMAS, J., 1998, *Guide du formateur*, 2ème Edition DE Boeck Université.

De LA MAISONNEUSE, E., 2002, *Le métier de soldat*, Paris Economica.

DE LANDSHEERE, V., 1992, *L'éducation et la formation*, Paris, PUF.

DE PERRETI, A., 1991, *organiser des formations*, Paris Edition Hachette.

DECRET N°392/PR//DN DU 26 DECEMBRE 1968 portant statut particulier des personnels militaires de la Gendarmerie nationale

DECRET N° 2012-429 DU 06 NOVEMBRE 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'intérieur, de la sécurité publique et des cultes

DIALLO, M. 2007, *le rapport de défense et de sécurité au pouvoir politique, selon le protocole de la CEDEAO : 11.*

DIENG, A. 2006, « *le rôle de la gendarmerie dans la sécurité intérieure, la réforme des systèmes des systèmes de sécurité et de justice en Afrique francophone*, 62-78.

DIEU, F., 1994, *Gendarmerie et modernité*, édition Montchrestien.

DIEU, F., et MIGNON, P., 2001, *Sécurité et proximité. La mission de surveillance générale de la Gendarmerie*, éditions l'harmattan, collection « *Sécurité et société* ».

DURKHEIM, E., *L'évolution pédagogique en France*, 1938, Paris, 1ère édition.

EMILE, M., (2003), *Essais de Pédagogie Militaire*, Paris, Edition Lavauzelle.

FORQUIN, J-C, *Sociologie du curriculum*, 2008, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

GOERENS, C. 2007, « *Sécurité et développement de l'Afrique : une nouvelle approche pour l'Union Européenne* » cahier de Chaillot 99:7-74.

HARSCH, E. 2009, « *former une armée et une police qui protègent les citoyens* », *Afrique renouveau en ligne* 23(1) :6.

HUSSEIN, K, GNISCI, D. et WANDJIRU, J., *Sécurité et Sécurité humaine : Présentation des concepts et des initiatives. Quelles conséquences pour l'Afrique de l'Ouest ?*, 2004.

LECLERCQ, D., 1998, *Pour une pédagogie universitaire de qualité*, Bruxelles, 2ème Edition.

LOI N°2012-15 DU 18 MARS 2013 portant code de procédure pénale en République du Bénin.

MANGEZ, E.,2008, réformer les contenus d'enseignement : une sociologie du curriculum, PARIS, PUF.

PRIGENT, G. 2010, « les spécificités organisationnelles : le système dual des polices francophones (police et gendarmerie) », la réforme des systèmes de sécurité et de justice en Afrique francophone : 57-61.

Rapport provisoire du RGPH4(INSAE, 2013)

TTA 150, 1993, "Manuel de pédagogie militaire", édition 1993.

TTA 193,1985, "Manuel de Pédagogie militaire", édition 1985.

ANNEXES

Annexe n°1

Présentation de la grille de lecture

Titre de l'ouvrage	Auteur(s)	Maison d'édition Date de publication	Thématiques majeurs	Résumé en grandes lignes

Annexe n°2

Questionnaire

I- Identification de l'enquêté

Nom :

Prénom :

Sexe :

Age :

Profession :

II- Perception de l'insécurité

- ✚ Selon vous, qu'est ce que l'insécurité ?
- ✚ Pensez- vous qu'il y a insécurité au Bénin ?
- ✚ Si oui donnez nous quelques exemples.
- ✚ Si non pourquoi ?

III- Missions et Rôles de la Gendarmerie

- ✚ Selon vous, quels sont les acteurs qui doivent s'occuper de la sécurité du pays ?
- ✚ Quelles sont les structures étatiques qui ont pour mission d'assurer la sécurité du pays ?
- ✚ Quels sont les moyens mis à leur disposition selon vous ?
- ✚ Sont-ils efficaces à votre avis ?
- ✚ Quels sont selon vous les rôles et missions assignés à la Gendarmerie ?
- ✚ Etes-vous satisfaits de leur prestation ?
- ✚ Quels sont les déficits sécuritaires que vous leur reprochez ?
- ✚ Selon vous, la gendarmerie participe-t-elle au développement ?

✚ Si oui, donnez vos raisons.

✚ Si non pourquoi ?

Annexe n°3

Guide d'entretien thématique N°1 destiné aux non professionnels de la sécurité à l'exception du citoyen ordinaire

La question de la sécurité au Bénin

- Appréciation de l'insécurité
- Manifestations
- Causes
- Défis et approches de solutions
- Lien entre sécurité et développement
- Contribution de la Gendarmerie au développement socio-économique du Bénin
- Perspectives

Guide d'entretien thématique N°2 destiné aux acteurs de la sécurité (Policiers et Gendarmes)

Les acteurs de la sécurité

- Typologie
- Rôle et implication
- Spécificités
- Défis et approches de solutions
- Perspectives

La gendarmerie et la lutte contre l'insécurité au Bénin

- Les missions de la gendarmerie
- Les moyens de gendarmerie
- Rendement/Performance

- Difficultés
- Sécurité et développement : Rôles de la gendarmerie
- Conditions pour une gendarmerie performante et proactive
- Lien entre curricula de formation et rendement sur le terrain
- Perspectives

Guide d'entretien thématique N°4 destiné aux gendarmes formateurs, aux spécialistes de formation et aux magistrats

La qualité de la formation initiale donnée aux gendarmes béninois

- Les contenus de formation
- Les objectifs de la formation
- Les limites de la formation
- L'adéquation entre la formation et la fonction du gendarme sur le terrain
- Perspectives

TABLE DES MATIERES

Sommaire.....	2
Dédicace	3
Remerciements.....	4
Liste des sigles et abréviations.....	5
Liste des photos, planches et graphiques.....	7
Résumé.....	8
Abstract.....	9
Introduction	10
Première partie : Considérations théorique et méthodologique.....	13
Chapitre I: Cadre théorique du travail... ..	14
I-Problématique.....	14
1 .1 Hypothèses de recherche.....	18
1.2 Objectifs de recherche.....	18
II- Clarification conceptuelle.....	19
III- Revue de littérature	25
IV- Pertinence de la recherche	41
1- Raisons subjectives.....	41
2- Raisons objectives.....	42
V- Cadre de la recherche.....	44
Chapitre II : Cadre méthodologique.....	48
1- Nature de la recherche	48

2- Sources documentaire s.....	48
3- Sources orales.....	50
4-Bases de la recherche et technique d'échantillonna.....	50
5-Techniques et outils de collecte des données	57
6-Enquête de terrain.....	58
6-1-Pré-enquête.....	59
6-2-Enquête proprement dite	59
7-Techniques de dépouillements des données.....	59
8-Contraintes du travail.....	59
Deuxième partie : Présentation et analyse	
des résultats.....	61
Chapitre III : La question sécuritaire et la mise	
en action de la gendarmerie béninoise.....	62
3-1-Causes et manifestations de l'insécurité au	
Bénin : illustration des faits par des	
statistiques.....	62
3-2- La gendarmerie face aux défis sécuritaires.....	72
Chapitre IV : Contribution de la gendarmerie	
au développement socio économique du	
Bénin.....	81
4-1-Gendarmerie et développement.....	81
4-2-Conditions pour une gendarmerie au service	
du développement socio économique du	
Bénin.....	88
Conclusion.....	100
Références bibliographiques.....	102

Annexes.....105
Table des matières.....111